



POUR LE LITTORAL PICARD ET LA BAIE DE SOMME

Agir



Gestion de l'eau sur le littoral picard



Jeunesse et Patrimoine

Association pour le littoral picard et la baie de Somme

L'association pour le littoral picard et la baie de Somme a été fondée par le recteur Robert Mallet le 8 juillet 1989, (JO du 9 août 1989) agréée le 14 avril 1994. Elle est habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre départemental : renouvellement le 16 avril 2014.

Ses objectifs sont :

- de prendre connaissance de tout ce qui concerne l'état et l'évolution de la côte de la Manche, depuis l'embouchure de la Bresle jusqu'à celle de l'Authie, que cet état et cette évolution dépendent de phénomènes naturels ou d'initiatives de l'homme ;
- d'informer l'opinion des projets après contact avec les personnes et les instances qui constituent les maîtres d'ouvrage ou les responsables des actions envisagées ;
- de veiller par là même à ce qu'aucune opération mettant en jeu l'environnement ne soit réalisée dans le secret et user des moyens appropriés à cette information ;
- de veiller aussi à ce que les organismes habilités à se prononcer soient effectivement consultés ;
- d'alerter, le cas échéant, les autorités compétentes et la presse des abus manifestes et des infractions caractérisées aux règlements ;
- d'engager, si nécessaire, des actions en justice au nom de l'intérêt commun.

Adhésions et renouvellement de cotisation

Nous demandons instamment à ceux qui adhèrent déjà à notre association de penser à renouveler leur cotisation chaque année. Nous nous adressons, pour les inciter à adhérer, à tous ceux qui apprécient le littoral picard et veulent en préserver les qualités en y permettant une fréquentation respectueuse de la nature. Nous avons besoin de leur concours pour être agissants.

Cotisation annuelle

12 euros pour les adultes, 20 euros pour les couples, 6 euros pour les jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.

À adresser à :

L'association « Pour le littoral picard et la baie de Somme »

Jean-Marc Hoeblich- 24, avenue du Général Leclerc 80134 Rivery

Tél. : 06 16 07 25 26

Courriel : hoeblich@club-internet.fr

Vous pouvez trouver un bulletin d'adhésion sur le site <http://lpbs.fr> dans la rubrique espace adhérent.

« Comprendre pour pouvoir échanger puis agir »

Jean-Marc HOEBLICH

La période actuelle est cruciale pour le littoral picard en fonction du regard qu'on y porte et des problèmes environnementaux qui s'y appliquent.

La côte picarde s'inscrit depuis 2016 dans le contexte administratif de la nouvelle région Hauts-de-France ce qui facilite une approche intégrée d'une grande partie du littoral de la Manche. Elle appartient également à l'espace du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et au futur parc naturel régional.

Comme nous avons pu le constater dans le bulletin précédent, c'est un littoral qui bouge au point de présenter des risques majeurs qui bouleversent notre milieu. Pourtant certains repères sont plus ou moins gravés dans la mémoire, ce sont les noms de lieux. Un atlas des toponymes se crée, issu d'un inventaire précis en cours. Il devrait nous restituer toute la richesse de ce patrimoine usuel qui nous permet de nous repérer, alors que nous ne connaissons pas toujours la signification cachée des lieux ou encore la longue conquête des terres sur les zones humides et la mer au fil des siècles. Avec l'université de Picardie Jules-Verne et un pool littoral d'associations, nous

commençons ce travail par la baie de Somme mais, à terme, cet atlas concernera l'espace du parc naturel marin du Tréport jusqu'à Ambleteuse au nord de Boulogne.

Il est aussi temps de nous rendre compte que de nouvelles générations prennent possession du patrimoine maritime picard à travers des activités liées au littoral et à la mer, en particulier par les métiers qu'elles y exercent actuellement. Les journées européennes du patrimoine en septembre 2017 à Saint-Valery-sur-Somme nous l'ont bien démontré. Il y a nécessité de continuer les efforts d'information et de transmission du savoir dans ce domaine.

Par ailleurs, soulignons la permanence des problèmes environnementaux dont celui de l'eau sur notre littoral où aboutissent des fleuves et où les nappes d'eaux restent très vulnérables, sans parler de la qualité de l'eau de mer qui nécessiterait tout un chapitre à elle seule. La réglementation qu'applique l'Agence de l'eau, dans ses programmes actuels et à venir, change rapidement et tente de faire progresser la question de l'eau par le biais de sa transversalité, en particulier

avec les activités et la biodiversité. Il est indispensable d'en faire globalement le point pour savoir si cette approche est adaptée à un milieu aussi complexe que le nôtre.

Pour pointer l'oxymore que révèlent l'évolution rapide ainsi que la stabilité du littoral et des estuaires picards, il nous a semblé utile de poursuivre la publication du bulletin, avec une nouvelle présentation, tout en renforçant des thématiques qui

font débat, et cela en complémentarité avec le site lpbs.fr. Ce dernier a été entièrement repensé pour enrichir les questions abordées grâce à l'actualité retenue en nous efforçant de garder le recul nécessaire qui peut permettre de faire progresser la réflexion afin de répondre à notre principe : comprendre pour pouvoir échanger puis agir sur le littoral picard et la baie de Somme.

Jeunesse et patrimoine en baie de Somme

Jean-Marc HOEBLICH

Pour la quatrième année consécutive, notre association Pour le littoral picard et la baie de Somme a participé aux Journées européennes, à Saint-Valéry-sur-Somme les 16 et 17 septembre 2017, à la demande initiale de l'Association Somme II.

Après une conférence-débat à propos de « Robert Mallet, un humaniste engagé dans l'environnement » en 2014, « Notre patrimoine maritime pour le futur » en 2015, « le citoyen, acteur de la préservation de son patrimoine maritime » en 2016, le thème pour l'année 2017 proposé par les journées européennes du patrimoine était « Jeunesse et Patrimoine ».

Nous avons, de ce fait, organisé une soirée « Pour la jeunesse d'aujourd'hui, quel patrimoine à développer et à transmettre aux générations futures ? ». Le principe tenait de la conférence-débat partagée grâce aux témoignages de personnes invitées et du public.

La soirée s'est déroulée en deux temps, le premier thème proposé fut : « Des actions pour transmettre le patrimoine » avec pour invités Christian Porquet, Jean-Marc Page, et Thierry Ruellet.

Christian Porquet, jeune retraité de l'Éducation nationale au collège à Saint-Valéry-sur-Somme avait à répondre à la question : « En tant qu'enseignant, quelles sont les opportunités pour parler du patri-

moine maritime picard ? » Il nous a livré un rapide résumé de son intervention.

Jean-Marc Page, ancien président de l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme (CFBS), ne pouvant physiquement être présent, nous a laissé un riche texte répondant à ces questions : « Comment s'y prend-on pour sauvegarder du patrimoine ? Peut-on encore le valoriser ? » Il a montré combien la passion pour sauver un train qui ne faisait alors pas partie du patrimoine maritime picard a pu, à force de volonté, d'imagination et de travail, devenir une petite entreprise florissante s'inscrivant intégralement aux échelles locales et internationales, dans le patrimoine de la baie de Somme.

Pour Thierry Ruellet, chercheur du GEMEL (Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux), les recherches sur les coques, les salicornes et autres crabes, non seulement aident les pêcheurs à pied à bien comprendre leur écosystème pour pouvoir l'exploiter au mieux mais s'inscrivent aussi dans le cadre du développement durable d'un patrimoine naturel remarquable et reconnu.

Le second temps fut de savoir si la reconnaissance du patrimoine aidait certains métiers à se maintenir voire à se créer, d'où le débat suivant : « Entre métiers traditionnels et nouveaux métiers ».

Ce fut alors au tour de Julie Montassine, très jeune marin-pêcheur à la crevette, de prendre la parole pour répondre à trois questions : « Pourquoi ce choix ? Comment s'est effectué la transmission du savoir-faire ? Comment peut-on faire évoluer ce métier ? »

Thomas Dupont, conteur professionnel a répondu aux questions suivantes concernant un des plus anciens métiers culturels du monde : « Pourquoi ce choix ? Quelle est sa place à l'heure actuelle dans notre société ? Quel avenir pour ce métier ? » Il a su convaincre le public qui a réagi avec intérêt à ses propos.

Pour terminer, Thomas Tellier a présenté son métier de guide-nature, métier qui s'affirme depuis quelques décennies dans le monde du tourisme et de l'éducation. Aux questions : « Est-ce un métier révélateur du patrimoine naturel ? Le guide-nature préserve-t-il réellement le patrimoine naturel ? » Il a répondu en se servant d'exemples vécus qui ont montré combien il est important de transmettre le savoir sur le milieu naturel afin de le respecter et de le protéger au mieux.

Les questions du public, tout au long de cette conférence-débat ont montré combien la passion entraîne les jeunes et moins jeunes à travailler dans le sens d'une préservation intelligente, évolutive et vivante du patrimoine et que le désir de le transmettre participe au partage

qui passionne autant les initiés que les néophytes.

De toutes ces discussions, nous avons extrait quelques moments forts repris ci-dessous.

❑ ***Des actions pour transmettre le patrimoine. Quelles sont les opportunités offertes à l'enseignant pour parler du patrimoine maritime picard ?***

» **Christian Porquet, enseignant retraité, collège de la Baie de Somme.**

Le temps du collège correspond à un stade privilégié du développement de la conscience de notre jeune public qui s'ouvre au monde. C'est un moment qui favorise la sensibilité et l'intérêt pour l'environnement et le patrimoine dans lequel il évolue.

La connaissance du patrimoine n'apparaît toutefois pas comme une évidence. Rares sont les élèves de la baie de Somme et du collège du même nom qui connaissent ce potentiel exceptionnel. Peu ont foulé le sol du milieu estuarien, navigué en baie, pris conscience de ses richesses artistiques, historiques, naturelles, économiques concentrées en ce lieu.

Il convient alors de révéler à ces élèves que ce secteur, maintes fois cité, remarqué, distingué, labellisé, leur appartient, qu'il constitue une partie d'un bien commun, un véritable atout dont ils peuvent être fiers.

C'est pourquoi, dans le cadre de mon activité d'enseignant, j'ai souhaité m'impliquer dans la diffusion d'éléments

de réflexion auprès de mes élèves afin qu'ils puissent s'approprier et assumer l'héritage patrimonial culturel et naturel qui leur revient.

Ce n'est rien moins que d'intégrer à leur formation les fondements et les valeurs des futurs citoyens, acteurs de leur territoire, de leur fournir les rudiments relatifs à leur conscience, à leur identité et à leur dignité écologique, esthétique, éthique et sociale en lien avec leur cadre de vie.

Ma conclusion tient en trois mots : Mon patrimoine, ma richesse, mon avenir.

❑ **Comment s'y prend-on pour sauvegarder le patrimoine ? Peut-on encore le valoriser ?**

» **Jean-Marc Page, ancien président du CFBS (Chemin de Fer de la Baie de Somme).**

Nous publions de larges extraits d'un texte où, après s'être excusé de son absence, Jean-Marc Page évoque son expérience personnelle.

Mes grands-parents avaient acheté la gare de Sailly-Bray pour y loger les enfants juste après leur mariage ; j'y allais régulièrement, je devais avoir 5 ans. C'était un terrain de jeu formidable avec la voie et la marche en équilibre sur les rails, les wagons qui étaient stockés là déjà en très mauvais état. Je trouvais dommage que tout cela semble tellement à l'abandon. Heureusement, la gare était coquette bien que petite.

C'était en 1960 et je compris lors du passage d'une draine que la voie n'était pas complètement inutilisée, je me souviens du passage de cet engin qui m'avait semblé surréaliste tant il roulait vite – c'était certainement une question d'appréciation au regard de mon âge.

Quelques jours plus tard, je vis un train de betteraves passer, un locotracteur en tête, une longue rame de wagons chargés à ras bord et une voiture verte en queue. Je savais qu'il allait à Noyelles mais n'avais aucune idée de ce que devenait le contenu des wagons. Cela me semblait toutefois tellement amusant que j'espérais pouvoir revoir ce spectacle rapidement. Jusqu'en 1965, j'ai donc eu la chance de voir ce type de convoi passer régulièrement. À cette date, l'exploitation s'est arrêtée et la voie a été défermée ; c'était un triste spectacle qui cassait ce que je connaissais et appréciais tant, même, s'il faut le dire, ma famille était très contente de pouvoir acheter les bouts de terrain libérés par cette fermeture.

Par ailleurs et en même temps, je découvrais l'incroyable – pour moi – espace ferroviaire de la gare de Noyelles où se côtoyaient le « gros train », le vrai, celui où travaillait mon père, et le « petit train », celui qui me faisait rêver. Je retrouvais dans cette gare une ambiance, des matériels fantastiques, les locotracteurs que j'avais vus à Sailly-Bray et que je commençais à connaître par leur numéro. Je passais des heures à regarder les manœuvres, les correspondances, les voyageurs qui arrivaient du « gros train » et se dirigeaient vers les autorails ou trains tractés de la

CFTA, compagnie qui exploitait le réseau à l'époque.

Nous allions souvent à Saint-Valery, avec descente à Saint-Valery-Canal car le tarif SNCF s'y appliquait. Au-delà, c'était le tarif CFTA et c'était beaucoup plus cher... Parfois, nous allions à Cayeux, et quel bonheur alors de monter dans ces vieilles voitures hors d'âge avec un poêle encore en activité, remorquées par le 351 ou le 352. J'espérais que cela ne disparaisse jamais.

Via le *Courrier Picard* ou *Abbeville Libre*, je suivais les articles qui évoquaient les risques de fermeture des lignes. Tout cela n'était pas forcément très gai et le pessimisme était de mise quant au devenir de mon cher petit train...

J'ai appris par mon père que la ligne du Crotoy allait fermer ; je connaissais peu la ligne car l'attraction de Saint-Valery était plus forte que celle du Crotoy pour les balades qu'organisait ma mère. J'allais pourtant souvent voir passer à la sortie de Noyelles (aux « salines ») l'autorail ou le train souvent tracté par un curieux locotracteur, le 301 qui avait une espèce de balcon autour du moteur et je m'imaginais debout, là-devant, en train de profiter du spectacle.

Par la presse, j'avais appris qu'un groupe de jeunes voulait sauver la ligne ; j'avais bien envie de les rencontrer.

Le petit groupe avait créé une association et avait réussi à récupérer quelques matériels qui étaient arrivés au Crotoy à cette époque-là.

L'année scolaire s'écoulait et je mourais toujours d'envie de retourner voir ce qui

se passait au Crotoy. Les vacances de Pâques 1971 m'en donnèrent l'occasion lors d'une balade à vélo où je constatais qu'il se passait des choses et que du matériel était arrivé... même des locomotives à vapeur. Alors que je regardais tout cela, je fus accosté par un jeune homme plus âgé que moi qui me proposa de « venir voir » de plus près. Je venais de mettre le pied à l'étrier et très rapidement j'adhérais à l'association. Mon premier travail de restauration a consisté à peindre un lorry au Targol (sorte de peinture au goudron). Bon, ce n'est pas très prestigieux, mais c'était le début d'une histoire.

Le 4 juillet 1971, circulait le premier train du CFBS tracté par une locomotive à vapeur ; j'y étais contrôleur. Cela m'amusait et j'étais très heureux de faire revivre un train comme l'avaient connu mes grands-parents.

Je crois pouvoir dire que mon énergie était débordante et qu'avec les amis de l'époque, il n'y avait rien d'impossible. Sur le plan technique, avec les moyens du bord, les restaurations allaient bon train ! Les soucis étaient plutôt administratifs (autorisation de rouler, reconstruction d'un pont...) et étaient pris en charge par le président fondateur, CE Girode.

Toutefois, le train roulait et nous découvrions des dimensions qui dépassaient celle de la restauration et qui concernaient l'exploitation ainsi que la commercialisation de « notre produit ». Les premières années étaient des années d'approche du concept, nous passions pour des fous. La baie de Somme était connue pour la chasse et ses petits ports mais n'avait

rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Alors, vous pensez bien que l'idée d'un tourisme ferroviaire n'était pas à l'ordre du jour dans les esprits. Nous avions quand même une chance incroyable, celle d'être regardés avec bienveillance par le président du Conseil général qui était alors Max Lejeune et par les autorités administratives. Les derniers textes concernant les réseaux secondaires dataient de 1942 et nous étaient plutôt favorables au regard de ce qui existe maintenant ; autrement dit, nous étions relativement tranquilles.

Après cette période de sauvetage de la ligne du Crotoy, la fermeture de la ligne de Noyelles à Cayeux a été effective le 31 décembre 1972 ; la SNCF conservant pour les marchandises la ligne à quatre files de rails de Noyelles à Saint-Valery-Canal. Sans entrer dans le détail, nous nous retrouvions avec 18 km de plus dont une partie dépendait de la SNCF, propriétaire de cette partie de l'infrastructure. Du même coup, nous récupérions un patrimoine très important, du point de vue quantitatif, dont les fameux locotracteurs évoqués ci-dessus. Il est à noter qu'à cette époque la CFTA exploitait le réseau corse et que la société avait envisagé d'expédier les plus belles voitures « voyageurs » sur l'île de Beauté ; nous nous y sommes fortement opposés et grâce aux interventions du Département, les voitures historiques – aujourd'hui classées pour certaines – sont restées dans le département qui les avait achetées en 1920. Un autorail De Dion a quitté la baie de Somme toutefois pour

la Corse où il n'a quasiment pas roulé et a été rapidement vandalisé. Revenu sur le continent, il a été acheté par l'association du Chemin de fer des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc qui l'exploite actuellement. Notre idée était de sauver le maximum de matériel. C'est à cette époque que j'ai eu la chance de retrouver au dépôt de Saint-Valery la petite draisine évoquée plus haut, un petit moment de nostalgie presque quinze ans après notre première rencontre...

Ce sauvetage de la ligne était cependant complexe et généra des difficultés internes à l'association : c'était le passage de la période de sauvetage à celle de la structuration. Cela a duré quelques années et finalement la structuration juridique autour de l'association CFBS s'est affirmée et a été acceptée par tous les acteurs, dont les élus. Malheureusement, le climat en baie est assez humide et la dégradation des matériels devenait inquiétante. La voie aussi continuait de s'abîmer et l'on commençait à prendre conscience des risques pour l'avenir. Changer une traverse de droite ou de gauche ne suffisait plus, on a donc entamé un programme de restauration de la voie, mais toujours avec les moyens du bord, avec de la récupération, du bénévolat, entre autres.

Personnellement, j'avais fait quelques passages au conseil d'administration du CFBS et j'appréciais surtout les conduites ou les restaurations de locomotives à vapeur. Je consacrais beaucoup de temps au CFBS.

Cette période était certainement celle de la prise de conscience...

Au cours des années 1980, la création du SMACOPI et l'intérêt de son directeur pour notre passion ont certainement permis d'entrer dans une nouvelle ère : celle d'un financement extérieur permettant d'assurer la mise à l'abri des matériels les plus fragiles et la remise en état des voies les plus abîmées.

L'embauche des premiers salariés et en particulier d'une responsable commerciale, a permis de faire évoluer significativement le nombre de voyageurs. En même temps, la prise de conscience de la dimension commerciale de notre entreprise était réelle. Nous franchissions un pas décisif, comprenant qu'avec seulement quelques bénévoles, nous ne réussissions jamais à sauver le réseau des bains de mer.

C'était donc le début des partenariats avec les collectivités, le début aussi d'une certaine professionnalisation de la structure. J'y étais très favorable, même si nous commençons à comprendre que conduire ou restaurer ne suffisait plus, il fallait programmer, anticiper, gérer et s'atteler à la tâche administrative qui n'était certainement pas le creuset de notre passion première. C'est quand même l'époque, où avec des moyens plus que réduits, nous avons réussi à remettre en état notre première « grosse locomotive » ; travail réalisé quasiment à deux.

Après le décès du président Jentel en 1994, je devins président de l'association et je me disais souvent que si je réussissais à recréer l'ambiance du petit train que j'avais connu, mon objectif serait

atteint. Je me suis mis à l'ouvrage par la rédaction d'une feuille de route mais en alignant tout ce qu'il y avait à faire, je me disais c'était impossible !

Mes premiers objectifs étaient donc de concrétiser la restauration d'une locomotive 130 Haine St Pierre et d'attaquer la rénovation des voitures tout en poursuivant le travail déjà engagé de reconstruction de la voie. En même temps, la réflexion sur la reconfiguration de la place de Noyelles était bien avancée. Grâce à un travail de proximité avec Marie Bosquillon, alors directrice adjointe du SMACOPI, j'ai pu monter un dossier pour l'ensemble de ces travaux. L'idée a été de viser non plus un matériel spécifique mais des axes : La voie, la sécurité, le matériel moteur et remorqué ainsi que les embellissements des abords de la voie mais aussi des gares. Ce premier dossier a été suivi de nombreux autres tout au long de mes dix-sept années de présidence. Par ailleurs, les fonds européens ont pu être sollicités (FEDER et INTERREG) grâce à un jumelage avec un chemin de fer du Kent. Nous avons ainsi pu reconstruire la ligne de Cayeux alors qu'économiquement les choses n'étaient pas certaines dans la mesure où tous les clients se précipitaient vers Le Crotoy ou Saint-Valery. Je dois dire que je croyais fermement à l'idée que sauvegarder cette ligne permettait de sauver un vrai réseau, un vrai train avec des correspondances, des destinations diverses et variées. De plus, je croyais et crois toujours au train intégré dans un espace naturel exceptionnel, capable d'apporter sa pierre à l'édifice de la

découverte de la baie de Somme tout en préservant la nature. Je crois toujours que la ligne de Cayeux, même un peu moins attractive, a une place importante dans la structuration de la sauvegarde du réseau dans son ensemble.

L'argent étant le nerf de la guerre, il faut admettre que l'association à elle seule, n'aurait pas pu sauvegarder tout ce qui l'a été. D'autres fonds sont venus également financer les travaux de sauvegarde : ceux du département de la Somme, propriétaire, ceux de la Région, ceux de la DRAC pour les matériels classés, ceux de l'État, pour quelques opérations ponctuelles. La règle était que l'association fasse son affaire de l'exploitation avec ses bénévoles mais elle ne pouvait réussir sans les aides financières pour assurer les investissements.

Je ne vais pas énumérer tout ce qui a été sauvé et restauré, il suffit de prendre le train pour s'en rendre compte : des locomotives aux voitures, des locotracteurs aux voies, des dépôts aux gares qui ont été embellies. Tout cela a permis également de « booster » la fréquentation (presque 200 000 passagers aujourd'hui) ce qui a nécessité l'acquisition de matériels à voie métrique venant de Suisse pour faire face au trafic. Et pourtant, il faut savoir qu'un hangar spécifique, peu esthétique au demeurant, contient encore de nombreux véhicules qui attendent, attendent... J'avais l'habitude de dire « ce hangar pourra donner des idées à ceux qui me succéderont : ils en ont pour cinq siècles ! »

Je ne suis plus président depuis quelques années, j'ai pris un recul nécessaire mais je regarde toujours avec les yeux de l'enfance ce petit train, bien intégré dans la baie et dans ses villes, ce petit train de mon enfance qui ressemble tellement à un jouet quand son ombre se profile à l'horizon sur la digue de fond de baie entre Noyelles et Saint-Valéry.

En guise de conclusion, je me demande souvent, ce qui fait que l'on devient passionné ; cela peut être pour de belles pierres, pour l'histoire, pour des restaurations diverses... Je crois qu'il y a certainement un déclic dans l'enfance, de la volonté de sauver, de la passion de créer, un peu de folie et d'inconscience, ainsi que beaucoup d'abnégation. Ce qui me semble le plus chouette, c'est certainement de transmettre aux générations futures une partie de ce que nous avons connu, une partie de notre patrimoine, une partie des émotions que nous avons ressenties, une partie de notre propre vie.

En tout cas, sans ces passionnés, le réseau des bains de mer n'existerait plus.

❑ ***En quoi les recherches aident à conserver le patrimoine naturel ?
Quelles relations avec les autres acteurs du patrimoine ?***

» **Thierry Ruellet, chercheur membre du GEMEL (Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux).**

Les relations avec les autres acteurs du littoral via le Parc naturel marin permettent d'apprendre à mieux se connaître. Certaines actions poussent à sensibiliser

les plus jeunes à travers les aires marines créatives comme au Crotoy et à Saint-Valéry depuis cette année. Les jeunes ne savent pas ce qu'il y a sous leurs pieds.

Le patrimoine naturel évolue rapidement. Par exemple l'espèce de couteau actuelle a remplacé depuis quelques décennies les trois espèces que l'on trouvait sur la côte picarde ; le patrimoine évolue. Peut-on parler ici d'espèces invasives ou d'espèces exotiques ? De nombreuses espèces se déplacent à travers le monde en liaison avec les bateaux qui transportent, entre autres des larves. Quelques-unes peuvent alors s'installer sur le littoral. Mais du point de vue nutritif, on y gagnerait peut-être, les oiseaux ont à manger, les pêcheurs peuvent les ramasser. En revanche, d'autres espèces moins intéressantes sont également arrivées comme un crabe d'Asie au bois de Cise et semblent bien plus envahissantes. Ces crustacés sont plus voraces et l'on risque de perdre des espèces mises en concurrence. En revanche sait-on que l'on « exporte », sans le réaliser vraiment, des espèces européennes : notre crabe vert envahit les zones portuaires américaines ce qui ne plaît guère outre Atlantique.

Le chercheur a pour objectif d'améliorer la connaissance (des animaux, des végétaux marins...) afin de donner des informations plus fines, et faire perdurer des activités de ramassage ou de pêche. En effet, rien n'est figé : les gisements de coques ne sont plus exploités au même endroit d'autant que la daie s'ensable et que les gisements se reconstituent ailleurs. Notre métier c'est aussi d'essayer, modestement, de prédire ce qui va se passer.

Ainsi, pour les coques, on peut prédire une année à l'avance à quel moment on pourra commencer le ramassage. On hérite de la législation de l'époque de Napoléon concernant la taille minimale des coques exploitables (3 cm) car alors on estimait qu'elles étaient assez grandes pour pouvoir se multiplier. Actuellement on peut mieux adapter ce critère en fonction des conditions générales de croissance des coques qui sont mieux connues. La recherche ne se fait pas en vase clos, elle se nourrit aussi de l'observation sur le terrain. Pour les recherches, quand on présente un dossier, les investissements importants sont plus faciles à acquiescer si l'on a une approche plus économique que patrimoniale même si ces deux approches se rejoignent au final.

Le patrimoine naturel est actuellement plutôt « dans le vent » car les gens ont été sensibilisés à l'environnement et de ce fait, la filière recherche/action peut mieux se développer. Elle débouche aussi sur une formation adaptée aux pêcheurs à pied, personnes de tout âge et de formation initiale inégale. Les pêcheurs doivent actuellement avoir un certificat d'aptitude pour la pêche à pied professionnelle or il y a une petite ambiguïté car le pêcheur connaît son métier. Cependant il a besoin d'être au courant des dernières recherches pour bien comprendre l'écosystème et son évolution, dans le quel il travaille.

Notre credo finalement est qu'il faut connaître, être passionné, poursuivre les recherches pour pouvoir continuer à accompagner l'évolution du patrimoine naturel.

Entre métiers traditionnels et nouveaux métiers

❑ *Pourquoi le choix de ce métier ? Comment s'est effectuée la transmission du savoir-faire ? Peut-on envisager des changements dans ce métier ?*

» Julie Montassine, marin pêcheur.

Mon grand-père fait le métier de marin où il est heureux et il a toujours encore envie de découvrir quelque chose. Mon père ne voulait pas que j'exerce ce métier et ma mère encore moins ! D'ailleurs il ne voulait pas que j'aille à l'école (lycée maritime à Boulogne) mais j'y suis allée et j'ai réussi avec de très bonnes mentions. Tout s'est bien passé et depuis deux ans je vais à la mer. J'ai 19 ans et ma mère ne veut toujours pas que j'aille à la mer et elle ne le voudra jamais. Lorsqu'elle dit que ce n'est pas un métier pour les filles, je lui réplique en demandant où est-ce mentionné que cette activité n'est réservée qu'aux garçons ? Les gens sceptiques me demandent parfois si, lorsque je vais à la mer, je suis coiffée ou maquillée ? Quand je vais au travail, j'enfile ma tenue de travail, une tenue de marin pas très jolie mais utile, mes bottes sales comme vous le voyez sur les photos de l'exposition [présente dans la salle], parlent d'elles-mêmes. Rien ne m'empêche ensuite de bien m'habiller, de me maquiller, je dirai que c'est même nécessaire pour moi et pour les autres mais je ne mélange pas tout. Certes, mon métier est dur physiquement, parfois

le corps ne suit pas, depuis le mois de mai je n'y vais que tous les deux jours ; je me ménage mais je veux continuer.

La pêche à la crevette a changé depuis quelques années, il n'y en a plus en ce moment, peut-être à cause du temps, du froid ? Les crevettes passent l'hiver plus au large semble-t-il. Pour repérer les bons moments nous nous basons aussi sur des signes indicateurs comme la couleur de l'eau, le temps des jours précédents, s'il y a du soleil ou de la pluie et en fonction de toutes ces informations on sait relativement bien quand on fera une bonne ou une mauvaise pêche. Mon père, le « Roi de la crevette » m'en apprend tous les jours un peu plus. Parfois, il ne faut pas chercher à comprendre ce que dit mon père mais je l'écoute. Au lycée maritime, je n'ai pas appris grand-chose car on étudiait en théorie sur des cartes marines or maintenant nous avons des ordinateurs, des GPS plus perfectionnés et évidemment, c'est en mer que l'on apprend l'essentiel. D'autres élèves [de ma promotion] n'avaient pas beaucoup de notions sur la mer et l'école leur a été utile mais la motivation et la vocation comptent pour beaucoup. Actuellement nous sommes obligés de nous adapter et mon père a le smartphone le plus récent pour avoir immédiatement les cartes marines et d'autres applications utiles pour la pêche, voire la vente ; les nouveautés en technologie nous sont très utiles.

J'ai hâte à ce que mon neveu encore trop petit puisse aller à la mer et que je puisse lui transmettre petit à petit mon expérience déjà acquise.

ÔnirÔ !

❑ *Conteur, un des plus anciens « métiers culturels » du monde. Pourquoi ce choix ? Quelle est sa place à l'heure actuelle ? Quel avenir pour ce métier ?*

« Tous les pays qui n'ont plus de légende seront condamnés à mourir de froid. »

Patrice de la Tour du Pin

» **Thomas Dupont : conteur professionnel**

Je suis un Homme-Paysage. D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours été impressionné par les paysages autour de moi. « Impressionné », c'est-à-dire sujet à « l'impression », telle la feuille de papier sortant de l'imprimante ; marqué, tel un tatouage intérieur.

Oui, je transporte avec moi les paysages dans lesquels j'ai vécu, ceux que j'ai traversés et d'autres encore que je me suis contenté de rêver. Ayant grandi dans le Cotentin, ma carte intérieure s'est d'abord construite avec le bocage omniprésent, la mer et ses côtes si variées, les marais... Et puis j'ai bougé, voyagé, lu. Se sont rajoutés des lacs et des forêts, des montagnes et de grandes plaines, et bien d'autres encore. Ces traversées m'ont permis de constater une chose : on ne rêve pas de la même façon au bord de la mer ou dans une forêt.

En 2009, je suis arrivé en baie de Somme pour y travailler en tant que guide-nature. J'ai marché beaucoup, sur la côte et dans l'arrière-pays, pour m'imprégner

de l'endroit. En plus des formes des paysages, j'ai appris à connaître, un peu, les animaux et les plantes que l'on pouvait y rencontrer.

À force de parler de biodiversité, a peu à peu émergé en moi l'envie de parler aussi d'*Ônirodiversité*. C'est-à-dire de la diversité des imaginaires, individuels et collectifs, prenant vie dans des circonstances géographiques et culturelles données. Notre environnement, dans sa diversité, représente ainsi pour moi un tremplin pour l'imagination et offre aux êtres humains un miroir pour se raconter.

On sait qu'il suffit parfois d'embrasser une grenouille pour la voir se transformer en prince. Mais si les zones humides venaient toutes à disparaître, et les grenouilles avec elles, si nous n'avions plus l'occasion, lors de nos balades, de croiser une grenouille verte bondissante, ne verrions-nous pas notre capacité d'imagination amputée ?

Il faut préciser ici que j'avais, quelques années auparavant, fait une singulière rencontre, celle du « conte ». J'entends par « conte », à la fois l'art de raconter une histoire et le répertoire (l'ensemble des histoires existantes), nettement plus riche que ce que les quelques contes de Perrault ou des frères Grimm que je connaissais me laissaient supposer.

Installé en Picardie, je me suis donc intéressé aux histoires et légendes locales. Puisque les conteurs, comme les contes, s'inscrivent dans une chaîne de transmission, je me dois de citer ici Jean-Marie François, qui, dans ses livres aussi bien que dans ses spectacles m'a fait découvrir le légendaire picard en général et les

contes liés à la Picardie Maritime en particulier.

Ceci étant dit, je raconte très peu de ces histoires, car elles ne font pas assez partie de moi. Pour pouvoir raconter des histoires « picardes », il a fallu que j'en invente, que je mélange mon imaginaire personnel à l'imaginaire collectif, que je m'inscrive dans une tradition tout en la renouvelant.

Pour inventer mes histoires, je me suis donc appuyé à la fois sur des éléments légendaires préexistants, sur des éléments du paysage ainsi que sur des aspects historiques. Par exemple, je raconte l'histoire de Lily, l'orpheline du Crotoy. L'épisode de sa naissance s'inspire de la légende du basilic picard : une sorcière aurait fait couvrir pendant une lune par une sole, un étrange mélange contenu dans une capsule d'œuf de raie (pour obtenir un basilic, il faut prendre un œuf de coq et le faire couvrir pendant 333 jours par un crapaud à plumes)¹. Lily, comme sa mère adoptive, est verrotière. Passant beaucoup de temps en Baie, solitaire, elle est sensible à la beauté du monde qui l'entoure (les lumières, les rides sur le sable, etc.).

Le fait de prendre appui sur ces éléments permet donc de donner une base solide à l'histoire. Le fait d'y inclure des visions personnelles me permet de me sentir légitime pour la raconter, et de l'habiter pleinement.

« Habiter » ? Voilà le maître mot. Celui qui, en tant que conteur, aussi bien qu'en

tant que citoyen d'ailleurs, occupe une grande partie de mes questionnements. Qu'est-ce donc qu'habiter quelque part ? Quelle relation entretient-on avec le patrimoine qui nous entoure ?

C'est ce questionnement qui, en m'appuyant sur le concept d'*Ônirodiversité*, m'a conduit à me lancer dans le projet « ÔnirÔ ». Objectifs : sauvegarder et enrichir le patrimoine immatériel de la Picardie maritime, en enregistrant des histoires en lien avec le patrimoine local qu'il soit naturel ou culturel.

Il me semble en effet que pour habiter un endroit, il faut avoir la possibilité de donner du sens aux lieux que l'on traverse et dans lesquels on vit. Les histoires ont un pouvoir : celui de faire entrer les êtres humains en résonance avec le monde qui les entoure, bref, de les relier aux pierres, aux oiseaux, aux étoiles... Telle croix en pierre, tel oiseau que je vois en baie, me seront plus proches si je peux me remémorer une histoire qui leur est associée. Travailler sur « ÔnirÔ », c'est en quelque sorte œuvrer à la création d'une poésie du quotidien.

Derrière ce projet, se cache un fantasme, celui de le voir m'échapper et devenir autonome. Que chaque habitant du territoire ait connaissance de trois histoires ou davantage ! Que chacun propose ses propres versions de ces histoires, que certaines personnes en inventent d'autres !

Il y a là je pense, une double dynamique. D'un côté, le patrimoine matériel nourrit l'imaginaire et le patrimoine immatériel. De l'autre, le patrimoine immatériel

1. Jean-Marie François, *Ch'est aladon !*, Librairie du Labyrinthe, 2008.

rend visible et « fait parler » le patrimoine matériel.

En travaillant ainsi à la création d'un imaginaire commun, on facilite l'émergence d'une identité, qui, en l'occurrence, se veut inclusive, c'est-à-dire qui, à partir d'un socle commun, permet la rencontre avec sa singularité et avec l'altérité.

L'Ônirôdiversité en général et le projet ÔnirÔ en particulier peuvent contribuer (espèrent contribuer) à la prise de conscience que notre patrimoine est, de manière très concrète, une partie de nous-mêmes. Si ces éléments venaient à disparaître, nous verrions alors appauvrir notre capacité à imaginer, à nous raconter et donc à nous connaître.

Pour finir, je voudrais vous parler de l'Aigrette garzette. Vous connaissez peut-être cet oiseau de la famille des échassiers, plus petit que le héron cendré, avec un plumage blanc, un long bec noir et pointu, et, parce qu'il faut bien justifier son nom, une aigrette sur la tête. On peut la voir, en baie de Somme, chasser dans les bâches d'eau emprisonnées à marée basse, en déployant son long cou et utilisant son bec comme un harpon. On peut la voir aussi en vol, son long cou replié entre ses épaules.

Un jour (c'était un jour très ancien, plus vieux encore que l'arrière-grand-père d'avant-hier), deux aigrettes se disputaient, chacune étant convaincue que ses aptitudes à la chasse étaient bien meilleures que celles de l'autre. Impossible de laisser les choses en l'état : il fallait trouver un moyen de les départager...

Si vous êtes curieux de savoir comment s'est terminé ce concours et quelle conséquence il a eu, vous pouvez écouter cette histoire sur mon site internet : www.thomas-dupont.net. Dans la rubrique ÔnirÔ, cliquez sur l'épisode 5, et laissez-vous en conter...

❑ **Un métier révélateur du patrimoine naturel ?**

Le guide-nature préserve-t-il le patrimoine naturel ?

► **Thomas Tellier : guide-nature depuis huit ans en baie de Somme.**

Le métier de guide-nature nous permet de présenter aux visiteurs différentes thématiques liées aussi bien à la nature (oiseaux, plantes, phoques) qu'à la culture et notamment à l'histoire, aux savoir-faire, aux traditions (histoire des ports de la baie, des activités pratiquées, du mur de l'Atlantique...). Ainsi par sa pratique, le guide-nature favorise-t-il la transmission du patrimoine local.

Quelle contribution le guide-nature apporte-t-il à la préservation de la baie de Somme, milieu naturel très fragile ?

Depuis longtemps, de nombreux visiteurs éprouvent une véritable attirance pour la baie de Somme, une grande majorité d'entre eux sont inexpérimentés d'où l'intérêt du guide-nature dont la mission sera de les accompagner.

Le guide-nature doit répondre à la fois aux besoins de sécurité et de découverte des visiteurs qui le sollicitent. La baie de Somme est dangereuse et c'est au guide-nature initié d'éclairer le touriste à

propos des différents risques, notamment ceux liés au phénomène des marées, à la météo...

Le guide-nature doit être pédagogue, il éclaire les touristes, les scolaires sur le fonctionnement du milieu et sur les bons comportements à adopter pour le préserver, comme par exemple la sensibilisation au respect des règles en matière de cueillette des végétaux, au dérangement de la faune comme les oiseaux et les phoques en évitant leur reposoir.

Le guide-nature est ambassadeur du territoire, à ce titre il valorisera les activités locales comme la pêche à pied, la chasse en baie, les productions de la Baie comme les végétaux marins ou l'agneau de prés salés...

Comment le guide-nature participe-t-il à l'appropriation de la baie de Somme par ses habitants ?

Le public que nous accueillons et guidons en baie de Somme est minoritairement composé de locaux. Le guide-nature peut permettre aux habitants de s'intéresser à leur territoire et de le découvrir en proposant des thèmes en rapport avec l'histoire ; c'est le cas des sorties dédiées au mur de l'Atlantique (80% de locaux). C'est pourquoi, il nous paraît essentiel de com-

muniquer un message aux habitants : ce territoire vous appartient, il est le vôtre, il serait toutefois intéressant de le partager avec tout visiteur désireux de le connaître.

Il faut constater que peu d'enfants vivant à proximité du littoral ont foulé les sables de la baie, ont pataugé dans la vase et en perçoivent le fonctionnement, les dangers, les richesses... Peu ont conscience d'appartenir à ce territoire, il est urgent de pallier ce manque par des actions d'appropriation, c'est le chemin qu'empruntent certains établissements scolaires.

C'est là que notre métier prend tout son sens. Tout l'enjeu de notre activité de guide-nature est à la fois de faire découvrir le patrimoine de notre territoire aux visiteurs et d'orienter les habitants de la baie de Somme vers une appropriation de ce même territoire.

À 18h, place des pilotes
Tribunal de commerce
80230
St Valéry sur Somme

ASSOCIATION
SOMME II

DÉBAT - CONFÉRENCE

**Pour la jeunesse d'aujourd'hui,
quel patrimoine à développer et à
transmettre aux générations futures ?**

Des actions pour transmettre le patrimoine :

Par la sensibilisation au patrimoine maritime
Christian Porquet : Enseignant retraité

Par la restauration et la valorisation
Jean-Marc Page : Ancien président du CFBS
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Baie de Somme

Par le savoir pour un patrimoine naturel
Thierry Ruellet : Chercheur, membre du GEMEL
Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux

Entre métiers traditionnels et nouveaux métiers.

Par le savoir faire
Julie Montassine : Marin pêcheur à la crevette
Thomas Dupont : Conteur professionnel
Thomas Thellier : Guide nature.

Quel patrimoine pour demain ?

**Journées Européennes du Patrimoine
Jeunesse et patrimoine**

Un inventaire et un atlas de la toponymie marine et littorale pour le Parc naturel marin

Jean-Marc HOEBLICH

Un appel à projets « Inventaire et valorisation de la toponymie marine et littorale » du Parc naturel marin est lancé pour identifier, collecter, décrire et valoriser les toponymes.

« Le patrimoine culturel du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (PNMEPMO) rattaché à l'Agence française de la biodiversité recouvre un vaste domaine, bien illustré par la définition qu'en a donnée le groupe de concertation du Parc naturel marin : « Tout élément matériel et immatériel intimement lié à la variété des façons dont l'homme s'est approprié la mer et situé dans l'emprise du Parc ou à proximité d'un littoral passé, qui a une valeur intrinsèque reconnue de tous ».

(Extraits de l'appel à projet initial)

Architecture, habits et bijoux, peintures, pratiques culinaires ou encore coutumes et traditions païennes, nombreux sont les domaines au travers desquels se tissent des liens qui unissent le territoire et contribuent à forger son identité.

Par le biais du plan de gestion, les acteurs du Parc ont identifié des objectifs visant à mieux connaître ce patrimoine de manière à mieux le protéger et mieux le valoriser.

La valorisation du territoire du Parc et de son identité culturelle locale peut

aussi passer par celle de la toponymie. L'identification d'un parler, d'un vocabulaire local permet de donner une identité à un lieu en véhiculant des informations historiques. Cette image positive se trouve renforcée par l'attachement de la plupart des habitants et des visiteurs au terroir et aux « origines ».

Le conseil de gestion du Parc a ainsi souhaité lancer un appel à contributions auprès de porteurs de projets afin de soutenir les démarches intéressantes et novatrices en matière d'inventaire et de valorisation de la toponymie marine et littorale du Parc et d'impliquer les acteurs locaux dans une démarche d'appropriation de leurs patrimoines.

L'appel à projets « Inventaire et valorisation de la toponymie marine et littorale » du Parc naturel marin a pour objectifs d'identifier, collecter, décrire puis valoriser sous différentes formes les toponymes marins du territoire. Les résultats attendus sur le long terme sont :

- le renforcement et la transmission de l'identité culturelle du Parc et du caractère marin du territoire ;

- la valorisation du territoire par la réactivation de la mémoire des lieux auxquels les toponymes appartiennent ;
- la fructification du capital « culturel » du territoire ;
- la valorisation de l'histoire ;
- la diversification des motifs d'attractivité du territoire par la curiosité puis l'intérêt des habitants et des visiteurs. »

L'UFR d'histoire et de géographie de l'Université de Picardie Jules-Verne a répondu à l'appel à projet et fournira une base de données pour créer des cartes thématiques sur ce sujet ainsi qu'un inventaire de tous les lieux relevés entre Le Tréport et Ambleteuse au nord de Boulogne-sur-Mer ainsi qu'en mer sur tout l'espace du parc naturel marin. Ce relevé de noms de lieux le plus complet possible pourra être classé selon plusieurs thèmes, par exemple en liaison au cadastre et autres cartes actuelles et anciennes, avec la géomorphologie, la navigation, des aspects maritimes, la conquête des terres sur la mer (renclôtures), la défense du littoral, les activités économiques, l'occupation du sol (dans les Bas-champs), ou encore à l'archéologie.

Des cartes pourront être extraites en croisant différentes thématiques. On pourrait citer par exemple la recherche des noms des lieux selon l'origine linguistique (romaine, gauloise, picarde, germanique, flamande, normande...).

Il s'agit d'un travail considérable car plus d'un millier de toponymes ont été identifiés et cela nécessite une vérification sur le terrain, une recherche sur l'origine des noms, leur histoire, leur légende.

Les étudiants de master première année « Dynamiques et géographie des territoires » (DyGiTer) – codirigé par Jérôme Buridant et Jean-Marc Hoeblich – ont mis au point, depuis octobre 2017 dans le cadre d'un atelier annuel, une méthodologie de recherche des toponymes, de création de fiches des noms de lieu ainsi que la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour pouvoir créer des cartes. Il faut à présent vérifier chaque toponyme et l'enrichir d'informations précises.

De ce fait il a été créé un « pool littoral » d'associations qui auront pour tâche de trouver les personnes capables de donner de telles informations et de valider ce qui a été trouvé. Quatre associations forment ce pool : Pour le littoral picard et la baie de Somme, l'Association Sommell, les amis du Courtgain de Saint-Wary et Rando Nature. Elles organiseront des animations, des réunions pour regrouper les « personnes ressources » qu'elles connaissent. Lors des journées européennes du Patrimoine en septembre 2018 on présentera au public et on discutera des premiers résultats. En septembre 2019, l'Atlas des toponymes sera achevé avec une possibilité d'évolution donnant lieu à d'autres manifestations en fonction des sujets. Le but est que chaque habitant s'approprie, à travers cet outil, l'espace du territoire dans lequel il se trouve. Les personnes de passage tout comme les touristes pourront aiguïser leur curiosité sur des lieux qu'ils découvriront à travers des noms qui révèlent des histoires locales.

L'originalité du projet tient au partenariat étroit qui mêle la recherche universitaire à la connaissance du littoral enrichie par

les gens de terrain représentés par les associations.

Le patrimoine à transmettre passe par l'enregistrement, l'association Archipop s'en charge

ARCHIPOP

L'association Archipop recueille les films de la vie familiale, du travail, des vacances, des voyages, des rites populaires, des journaux filmés, pour préserver ce patrimoine qui raconte la vie de nos territoires et ses transformations.

Initié en 2003, le projet ARCHIPOP a pour mission de collecter, sauvegarder, documenter et valoriser les archives privées filmées sur le territoire régional. Depuis 2015 il s'est élargi progressivement sur le Nord-Pas-de-Calais en s'appuyant sur des partenariats avec des associations très bien implantées sur ce territoire et menant des actions complémentaires aux nôtres. ARCHIPOP rassemble aujourd'hui plus de 1 300 heures sauvegardées, soit plus de 7 500 films. Chaque mois ce fonds s'enrichit en moyenne de plus 50 heures d'archives nouvelles.

Les films

Les archives privées filmées sont considérées comme inédites. Les films relèvent principalement de la sphère privée : films de famille, films d'amateurs. Mais ce sont aussi des films d'entreprises, d'institutions et d'associations. Ces films ont la particularité d'apporter un regard personnel sur l'histoire et l'évolution de notre région. Ils

proposent des points de vue pertinents sur les événements de la vie sociale : les cérémonies, les événements politiques et sociaux, le travail, les traditions, les rites et les spécificités culturelles et culturelles.

Il s'agit principalement de films pellicule (8 mm, Super 8, 9,5 mm, 16 mm) mais aussi de vidéos sur supports magnétiques (VHS, Hi8, MiniDV...).

Les dépôts, les déposants

Les dépôts sont effectués par des personnes physiques résidant ou ayant résidé en Nord-Pas-de-Calais – Picardie, résidant dans une autre région ou un autre pays, ayant transité par la région (vacances, séjours privés ou professionnels), par des personnes morales (associations, collectivités, syndicats, comités d'entreprise)...

Chaque dépôt est accompagné d'une fiche de dépôt (inventaire), d'une convention de dépôt et d'une convention de droits. Les déposants peuvent effectuer un simple dépôt et récupérer leurs films

Le patrimoine à transmettre passe par l'enregistrement, l'association Archipop s'en charge

après numérisation. Ils peuvent aussi les laisser en dépôt permanent ou en faire don à l'association.

Les publics

Archipop s'adresse à un très large public en mettant à sa disposition les fonds collectés ainsi qu'un ensemble d'outils qui accompagnent leur utilisation et leur valorisation. Il concerne aussi des publics ayant des attentes plus spécifiques : associations, collectivités, universitaires, étudiants, chercheurs, auteurs, enseignants, documentalistes, centres de ressources, organismes d'archives, professionnels de l'audiovisuel, artistes (compositeurs, créateurs multimédia, plasticiens...).

La collecte

Archipop fonctionne principalement grâce à des dépôts spontanés, des projets mis en place sur un territoire donné et co-financés par les collectivités et les institutions, des collectes thématiques ciblées et à notre initiative.

La sauvegarde

La sauvegarde des films est réalisée selon un cahier des charges très précis qui garantit la pérennité des fonds collectés. Les numérisations sont effectuées en haute définition (Apple Pro Res) par un prestataire extérieur. Chaque film fait l'objet d'une traçabilité depuis le dépôt jusqu'à sa conservation.

La conservation

La conservation obéit aux contraintes nécessaires à la préservation des films

(salles sécurisées, température et hygrométrie constantes). Un enregistrement permanent des données est effectué pour assurer le contrôle de la salle de conservation. Les films sont répartis sur trois espaces distincts : supports pellicules, supports magnétiques, supports contaminés.

L'indexation

Donner du sens à chaque archive filmée est essentiel pour permettre son exploitation et sa valorisation. Il est important non seulement de décrypter les images mais aussi de les resituer dans leur contexte. Pour mener à bien ce travail de documentation primordial à la constitution de cette mémoire, l'équipe s'appuie en permanence sur un réseau de déposants et de personnes ressources : universitaires, historiens, scientifiques, professionnels, associations d'histoire locale...

Les films sont indexés sur la base de données DIAZ qui est spécifique aux cinémathèques qui travaillent sur les films amateurs.

Les valorisations

Faire en sorte que les populations se réapproprient cette mémoire collective et que ces images contribuent à enrichir leur réflexion sur le devenir de leur territoire est le premier objectif d'Archipop. De la même façon il est essentiel que les acteurs locaux (élus, associations, collectivités, écoles...) considèrent ce patrimoine comme un élément dynamique de développement.

La valorisation peut prendre plusieurs formes : plate-forme ressource sur le web

offrant un accès complet et gratuit aux images collectées ; projections d'images brutes ; ateliers en direction des scolaires, du jeune public, des adultes, des seniors ; expositions interactives ; production de films documentaires ; production d'une série d'émissions pour la web tv régionale ; productions multimédias ; réalisation d'outils pédagogiques avec les enseignants et les documentalistes ; création de ciné-concerts en lien avec les formations musicales locales.

Le patrimoine maritime

Depuis plusieurs années Archipop ne cesse de collecter des films ayant trait au littoral et au patrimoine maritime. On retrouve dans ces archives les grandes thématiques liées à ce patrimoine : la pêche artisanale et industrielle, les activités balnéaires, les métiers de la mer, le tourisme, les fêtes et traditions... Les collectes concernant le littoral de Mers-les-Bains dans la Somme à Bray-Dunes dans le Nord.

Ces collectes se font la plupart du temps en partenariat avec les associations

locales œuvrant dans le patrimoine. C'est le cas avec l'association Somme II avec qui nous sommes en partenariat depuis plusieurs années en particulier pour la valorisation du patrimoine local.

Parallèlement nous travaillons ensemble sur la formation des personnes devant intervenir sur les captations de mémoire orale.

Cette collaboration correspond pour nous à ce que nous souhaitons mettre en place sur d'autres territoires.

Elle repose sur le fait que les associations locales ont la légitimité et la connaissance et l'expertise requises pour accompagner les actions de valorisation.

Archipop est membre de l'association européenne INEDITS qui regroupe des associations et des cinémathèques dans le domaine des archives audiovisuelles.

Archipop. Entrepôt & Manufacture –
Archives audiovisuelles - Hauts-de-France
8 rue du Musée – 60000 Beauvais Tél
03 44 22 60 55
www.archipop.org
contact@archipop.org

La baie de Somme : impressions d'un étranger

René SCHUMACKER

Jean-Roger Wattez, professeur émérite à l'Université de Picardie Jules-Verne, nous a fait parvenir cette lettre datant des années 1980, publiée dans les Actes du Colloque L'Environnement en Picardie, A.M.B.E. Picardie 1984.

Réne Schumacker était professeur à l'Université de Liège, directeur de la Station scientifique des Hautes-Fagnes, Mont-Rigi, B-4898 Robertville. L'émerveillement et les questionnements sur la Baie ont certes évolué mais le fond n'a pas beaucoup changé...

Du milieu littoral ouest-européen, je ne connaissais guère [que] le Zwiijn et le Westhoek aux deux extrémités de la côte belge, lorsqu'en 1974, à l'occasion d'une réunion de l'Institut floristique franco-belge à Saint-Valery, j'ai découvert la baie de Somme. Depuis, j'ai eu la chance d'y revenir une douzaine de fois, et toujours, quelle que soit la saison, avec la même impression d'émerveillement.

Ces dernières années, pour mieux m'en imprégner – oserais-je dire pour mieux en jouir – dès le premier contact, j'y débouche par Le Crotoy, et longuement, lentement, avec quelques haltes, je l'épouse jusqu'à Saint-Valery, souvent même jusqu'au Hourdel avant même de venir m'installer dans la cité de Guillaume le Normand.

Ce qui m'attire le plus en baie de Somme, c'est avant tout l'ampleur, la beauté et la lumière du paysage.

Mon angle de vision n'est pas assez large pour l'embrasser d'un seul coup, ma rétine n'est pas capable de la fixer longuement : elle s'épuise à tenter d'en capter tous les détails de forme, toutes les nuances de couleur et tous les mouvements ; il me faut souvent fermer les yeux et recommencer.

Et puis ce rythme de vie, lié aux marées qui, chaque jour, par deux fois, font magiquement apparaître deux paysages bien différents, chacun diversement vivant : celui de la marée basse, celui de la marée haute.

Aux marées d'équinoxe, je suis resté pantelant devant la puissance du flot qui remet tout en œuvre depuis les falaises d'Ault jusqu'au musoir de Saint-Quentin.

À Ault, j'ai vu la falaise s'écrouler. Sur la grève de Cayeux, j'ai vu une levée de galets s'édifier. À Saint-Valery, j'ai vu le flot monstrueux se retirer. Et partout, à tout moment, la vie. J'en reste pour toujours impressionné. J'y serai toujours attiré.

À la différence de ce qui se passe sur le continent, ici on perçoit chaque jour, chaque heure, la dynamique de construc-

tion du paysage, des végétations et de la faune qui y sont associées. On sent le rythme de leur vie à chaque moment.

D'autres mieux que moi connaissent la baie de Somme et y ont décrit ses richesses biologiques dans de nombreuses publications dont la synthèse a été faite récemment (Lefèvre *et al.*, 1980). Je rappellerai seulement l'essentiel.

Dans la baie elle-même, deux grandes unités écologiques sont déterminées par le jeu des marées : la slikke et le schorre.

La première, découverte puis recouverte à chaque marée, n'est faite que de boues qui paraissent bien hostiles à la vie ; pourtant, c'est un riche milieu de vie végétale et animale, d'une productivité à nulle autre égale, même si, parmi les plantes supérieures, seules de grandes graminées adaptées à l'immersion prolongée, les spartines, sont capables de s'y implanter. Dans la slikke, tout se passe à la surface de la boue ou dans la boue.

La seconde, qui n'est atteinte par la mer qu'à l'occasion des marées de vive-eau et d'équinoxe, est par contre entièrement couverte par une végétation de plantes supérieures, le plus généralement crassulentes, étroitement adaptées aux terrains salés. Une grande partie des espèces de ce type connues en Europe sont représentées ici, en particulier les salicornes. En fonction de la topographie, de la nature du substrat et des pratiques agro-pastorales, une grande variété de groupements végétaux se développe : une vingtaine y ont été reconnus, ce qui est tout à fait exceptionnel (Géhu, 1979 ; Lefèvre *et al.*, 1980, fig. 17).

Ces végétations du schorre, les mollières, constituent également une aire privilégiée pour l'avifaune migratrice européenne : plus de cent espèces d'oiseaux y sont régulièrement observées !

La baie de Somme, c'est sans conteste possible un monument naturel unique, de classe internationale.

Ce monument a, malheureusement, déjà subi de nombreuses blessures, convoité et sollicité qu'il est de toutes parts pour des besoins, souvent assez peu compatibles – dans leur forme d'expression actuelle – avec la conservation du site.

Aussi, de nouvelles renditions éventuelles, la pénétration humaine, la chasse et l'agriculture devraient y être soigneusement étudiées et contrôlées par une réglementation draconienne à la mesure de l'importance exceptionnelle du site.

Mais la baie de Somme elle-même n'est que le cœur d'un système dynamique naturel beaucoup plus important qui s'étend d'Ault vers le sud, à Fort-Mahon vers le nord, et jusqu'à l'ancienne falaise littorale qui serpente de Pendé à Vron vers l'est.

Isoler la baie de ce contexte serait un non-sens écologique. Sans l'apport des sédiments venus d'Ault, sans leur tri et leur transport différentiel le long de la côte entre Ault et Cayeux, sans une profondeur libre suffisante de l'estuaire de la Somme vers l'intérieur du pays, sans ses massifs d'édification dunaires, la baie ne serait qu'un vulgaire estuaire comme tant d'autres en Europe.

De ce point de vue, plus encore, le site apparaît vraiment unique en Europe. Sa complexité écologique et sa richesse

biologique ressortent d'ailleurs clairement des cartes de végétation réelle et potentielle établies par Lefèvre *et al.*, 1980, qui indiquent cinq grands types de végétations littorales et treize types de végétations forestières, chaque type pouvant contenir de nombreux groupements végétaux, un grand nombre d'espèces végétales et animales.

Puisse chacun, élu, naturaliste ou simple citoyen, se sentir concerné par la protection de ce monument naturel de classe internationale et venir vite le jour de sa consécration officielle en tant que tel par les autorités françaises. »

Bibliographie

- ▶ HÉDOIN, J. ; DELATTRE, J.-M., et coll., 1973. *La baie de Somme*. Imp. Delattre, Saint-Valery-sur-Somme, 95 p.
- ▶ GÉHU, J.-M. et coll., 1979. *Données sur la végétation des prés salés de la baie de Somme*. Colloques Phytosociologiques IV, Lille, p. 197-225.
- ▶ GÉHU, J.-M. et coll., 1979. *Étude phytocoenologique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés salés et saumâtres de la façade atlantique*. Mission des Études et de la Recherche. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, 514 p.
- ▶ LEFÈVRE, P. ; GÉHU, J.-M. ; BRACQUART, N. *Le Marquenterre, Utilisation du terrain et type de végétation*. Amiens CRDP, 1980, 123 p.

L'eau une richesse à préserver d'urgence

Danièle BAZIN

25

Comme partout, dans le monde, en France et sur notre territoire, la gestion de la ressource en eau devient de plus en plus essentielle. Voici un survol de la politique de l'eau actuelle et à venir pour comprendre ses aléas et ses enjeux ainsi que le rôle des nombreux acteurs qui y contribuent, sans oublier les citoyens.

L'eau est un bien très précieux, indispensable à la vie. Chaque jour, chez nous, au travail lors de certaines activités de loisirs nous en utilisons. Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, elle doit être, plus que jamais, au cœur de nos préoccupations du niveau international au niveau très local. Le suivi et l'amélioration

de sa gestion sont l'affaire de nombreux acteurs mais aussi des usagers.

Le grand cycle de l'eau

Sur notre planète, bien avant l'apparition de l'Homme sur la terre, grâce à l'action du soleil, l'eau est en perpétuel mouvement. Elle s'évapore, se condense pour former les nuages qui au contact de l'air froid se transforment en neige

ou en pluie qui retombe sur le sol pour ruisseler vers les rivières et les fleuves et ensuite vers la mer et/ou s'infiltrer vers les **nappes phréatiques**^{1*} pour enfin retourner à la mer. On appelle cela le grand cycle de l'eau.

La gestion de l'eau en Artois et en Picardie

Sur terre, l'eau retombe toujours sur des portions de territoire délimitées par des lignes de crêtes (ou lignes de partage des eaux) et drainées par un même réseau hydrographique : ce sont les bassins versants, entités géographiques particulièrement bien adaptées à l'étude et à la gestion de la ressource en eau. La loi sur l'eau de 1964 a créé six agences de bassin, devenues ensuite agence de l'eau, dont cinq sur les bassins versants de nos grands fleuves et une, la nôtre, appelée « Agence de l'eau Artois-Picardie ».

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 a élargi les missions de ces établissements publics à caractère administratif du ministère chargé de l'écologie et du développement durable. Ils doivent non seulement favoriser « l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques » mais aussi renforcer la concertation, la coopération internationale, l'information et l'éducation à l'eau. Depuis le 9 août 2016 s'ajoute à cela l'aide à la protection des paysages et à la reconquête de la biodiversité marine et terrestre.

À noter que les départements d'Outre-Mer sont dotés d'offices de l'eau aux missions équivalentes.

La place de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans la politique de l'eau

Son fonctionnement est assuré par le comité de bassin et le conseil d'administration qui fixent en particulier les taux de redevances. Ce sont ces mêmes redevances qui permettent de financer, par redistribution, des projets de préservation de la ressource en eau, de lutte contre les pollutions et de la protection des milieux aquatiques.

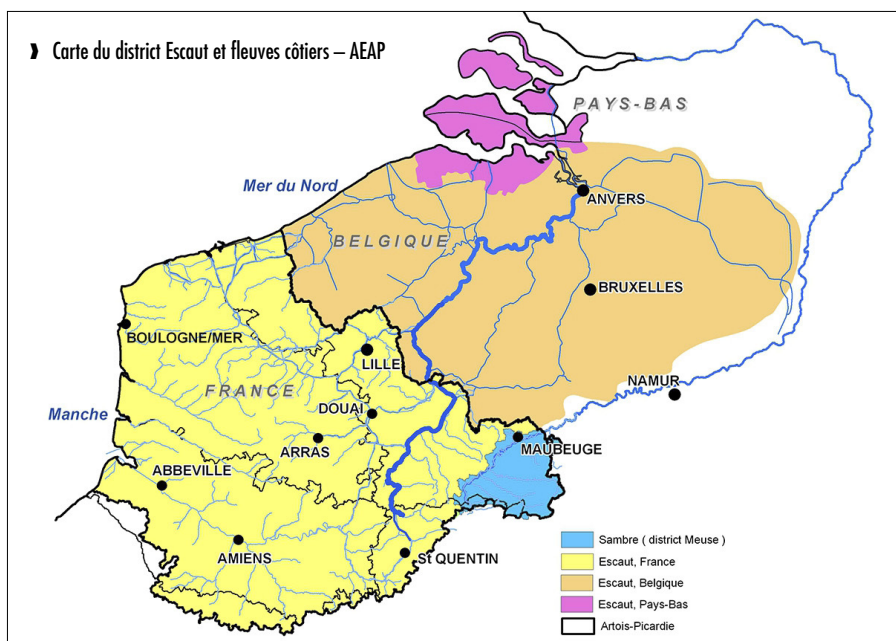
Le comité de bassin, actuellement présidé par André Flajolet², comprend :

- 32 représentants des collectivités territoriales (communes ou regroupements de communes) ;
- 32 représentants des usagers (différentes associations et professionnels) ;
- 16 représentants de l'État et de ses établissements publics dont le Préfet de la région Hauts-de-France (Préfet coordonnateur de bassin).

En appui sur quatre commissions permanentes (« Milieu naturel aquatique et de la planification », « Eau et agriculture », « Affaires internationales et du développement durable », « Inondations »), ce comité, lieu de discussions et de débats,

2. André Flajolet a été conseiller général du Pas-de-Calais (1985-2002), Maire de Saint-Venant depuis 1989, député du Pas-de-Calais (2002-2012), ancien président du Comité national de l'eau (2008-20012) et rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

1. La définition des mots suivis de * est en page 32.



véritable parlement démocratique, définit la politique de l'eau en référence aux textes réglementaires nationaux et aux planifications telles que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le plan d'action pour le milieu marin et les zones protégées ainsi que la prévention et la gestion du risque inondation.

Cette politique de l'eau est inscrite dans un programme pluriannuel d'intervention d'une durée de six ans. Le dixième programme d'intervention (2013-2018) renforce les aides pour garantir une quantité d'eau potable de qualité, améliorer l'assainissement, lutter contre les pollutions toxiques et reconquérir les milieux aquatiques. Pour préparer le onzième programme d'intervention (2019-2024), des groupes de travail ont

été constitués (agriculture, collectivités et politiques territoriales, milieux naturels et mer, industrie, actions internationales et biodiversité, conséquences du changement climatique sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource).

En plus de leurs missions historiques, les agences de l'eau se sont vu confier de nouvelles missions, par exemple, le maintien de l'agriculture en zone humide, l'agroforesterie, la préservation des milieux humides, l'agriculture biologique.

Plus localement, les agences de l'eau peuvent s'appuyer sur des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui définissent et mettent en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le comité de bassin est un organe consultatif de l'État qui rend des avis

sur les principales orientations liées au domaine de l'eau. Enfin il participe à l'élaboration des documents financiers. de l'Agence.

Il faut encore ajouter le plan d'adaptation au changement climatique dont l'urgence a été rappelée à Bonn au cours de la COP 23. Cela passe par la prise en compte des aspects énergétiques des équipements ainsi que « l'éducation à l'eau » pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux et par là-même des actions individuelles et collectives les mieux adaptées.

Le territoire Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie couvre les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et une partie des départements de l'Aisne et de l'Oise. La superficie du bassin est de 20.000 km² soit 3,6% du territoire national. Il est situé à l'amont de deux districts internationaux, l'Escaut et la Meuse.

C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude très modérée et des cours d'eau à faibles débits. Au sud-ouest, les fleuves se jettent dans la Manche, et au nord, dans la Mer du Nord après avoir traversé la Belgique. Ce bassin est densément peuplé, le double de la moyenne nationale. Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau canalisés. Les activités humaines y sont très nombreuses et variées. Au siècle dernier, l'arrêt des activités industrielles a nécessité et nécessite encore, une attention toute particulière aux risques de pollutions. Ses coteaux calcaires, ses nombreuses zones

humides et la grande variété de ses littoraux favorisent la présence d'une biodiversité exceptionnelle à protéger.

Les eaux souterraines présentent un enjeu important dans ce bassin, tant pour son fonctionnement hydrologique que pour l'alimentation en eau potable car 96% en proviennent directement.

Nombreux sont les organismes qui, en fonction des différents usages, suivent et évaluent la qualité ou la quantité de cette ressource en eau notamment pour caractériser et anticiper et les risques de sécheresse ou d'inondation.

La surveillance de la ressource en eau

Elle est synthétisée dans le bulletin national de situation hydrologique. Ce dernier est constitué d'un ensemble de cartes commentées qui présentent l'évolution mensuelle des ressources en eau. Il décrit la situation quantitative des milieux aquatiques, les **pluies efficaces***, les débits des cours d'eau, les niveaux des nappes d'eau souterraine, l'état de remplissage des barrages-réservoirs. Il fournit également une information synthétique sur les arrêtés préfectoraux pris pour limiter les usages de l'eau durant la période de basses eaux des cours d'eau (étiage).

Le suivi des variations des nappes d'eau souterraine repose sur soixante-treize **piézomètres*** répartis sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie. Tous sont équipés de sondes de mesures et de matériels permettant un regroupement quotidien des données. Ce réseau quantitatif supervisé par la DREAL (Direction régionale de

l'environnement et de l'aménagement et du logement) fait partie d'un ensemble plus vaste de 125 piézomètres gérés par le Service géologique régional du BRGM. Enfin tous ces résultats intègrent la banque nationale d'Accès aux données sur les eaux souterraines dite banque ADES et sont accessibles sur un site internet public.

Le suivi des étiages et des crues est réalisé par un réseau de stations hydro-métriques d'environ 45 points gérés par la DREAL Hauts-de-France. Ces données sont ensuite télétransmises en continu pour être stockées dans la banque nationale des débits (hydro) à laquelle participent d'autres organismes. Toute personne peut y accéder. C'est le SCHAPI, Service qui assure l'administration de cette base nationale dans le cadre du système d'information sur l'eau (SIE).

La surveillance de la qualité de la ressource en eau

Depuis des années, pour répondre aux besoins de la directive cadre sur l'eau, l'Agence de l'eau Artois-Picardie suit en permanence la qualité chimique des eaux souterraines à partir des 186 stations de surveillance réparties sur l'ensemble du bassin. Pour les masses d'eau qui n'atteignent pas le bon état, il existe des contrôles renforcés, par exemple localement les concentrations en nitrates ou en pesticides ou bien l'apport de polluants issus des rejets continentaux qui s'écoulent vers la mer.

La surveillance de la qualité de l'eau distribuée au robinet et celle des eaux de baignade s'effectue également par

le biais des contrôles sanitaires diligentés par les agences régionales de santé (ARS). Plusieurs prélèvements sont ainsi effectués sur les sites de baignade entre mai et septembre pour être analysés dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour suivre. Il existe des indicateurs « microbiologiques » (présence de bactéries ...) ou d'autres paramètres plus généraux (déchets flottants, coloration de l'eau...).

Des contrôles sont aussi réalisés au sein du Réseau de surveillance Benthique (Rebent).

La surveillance des substances chimiques présentes dans l'eau et les êtres vivants tels que les moules et les sédiments s'appuie sur le Réseau d'observation de la contamination chimique (Rocch) d'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) en cohérence avec les suivis sanitaires menés par l'Agence régionale de santé.

L'Ospar (convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est) apporte des informations sur les effets de la contamination sur le vivant avec par exemple le suivi Imposex pour les effets du tributylétain (TBT) sur les mollusques gastéropodes.

La surveillance de la qualité des eaux du littoral

De nombreux acteurs participent au contrôle de la qualité de l'eau de mer et des êtres vivants qu'elle héberge. Comme précédemment les données recueillies alimentent des réseaux nationaux.

Le contrôle de la qualité de l'eau et du **phytoplancton*** s'appuie sur le réseau phytoplancton d'Ifremer (REPHY) et sur le réseau suivi régional nutriment (SRN) de l'Agence de l'eau et de l'Ifremer.

Il en est de même pour le suivi des organismes vivants que l'on trouve dans la zone de balancement des marées et les petits fonds côtiers et dont la taille est supérieure à 1 millimètre.

Le petit cycle de l'eau

En France depuis le ^{xix}^e siècle, afin de permettre un accès à l'eau pour tous et de la restituer au milieu naturel dans un état satisfaisant, l'homme a progressivement organisé et structuré un système de gestion des eaux de plus en plus élaboré. Il comprend le pompage, un traitement (si nécessaire), le stockage, la distribution de l'eau potable et aussi la partie du traitement des eaux usées. C'est ce qu'on appelle le petit cycle de l'eau. Il est en permanence dépendant du grand cycle de l'eau vu précédemment. Il concerne directement tous les usagers et de nombreux acteurs. L'Agence de l'eau en tant que partenaire technique et financier des collectivités y joue un rôle fondamental.

Les services d'eau et d'assainissement, rôle des collectivités

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué de conduites de différents diamètres. Leur vieillissement, les mouvements de terrain ou autres phénomènes

naturels ou non, peuvent causer des fuites sur ce réseau.

La gestion du service de l'eau potable peut être assurée directement par la collectivité, on parle alors de gestion directe. Elle peut aussi être déléguée à une société privée. C'est le cas le plus courant sur le littoral et l'arrière-pays.

L'assainissement

Les eaux usées domestiques sont collectées puis assainies en station de traitement des eaux usées (STEU). Les particules polluantes et les substances dissoutes sont alors séparées de l'eau par des processus physiques, biologiques et chimiques. Les résidus sont des boues constituées essentiellement d'eau, de sels minéraux et de matières organiques qui peuvent en partie être épandues dans les champs, transformées en compost ou incinérées pour ne plus être mises en décharge. Sur le territoire de la Picardie maritime, les boues d'épuration des communes du Crotoy ou de la ville d'Abbeville sont notamment utilisées pour produire du compost en mélange avec des déchets verts.

Bien souvent, les eaux de pluie, doivent également être traitées. En effet, sous l'effet du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (voiries, toitures), elles se chargent en matières polluantes solides ou dissoutes (métaux, bactéries, matières en suspension). Mélangées aux eaux usées dans un même réseau d'assainissement ou collectées séparément dans des réseaux dits séparatifs, elles entraînent des déversements de flux polluants parfois

importants dans les milieux aquatiques superficiels ou encore sur les plages et peuvent aussi être à l'origine d'épisodes d'inondation. Cela nécessite un changement de pratiques en matière d'aménagement urbain, de conception de l'assainissement pluvial et de réaménagement des bassins versants ruraux.

Avant d'envisager leur collecte, leur stockage et leur traitement, il convient de privilégier des actions conduisant à la séparation des eaux pluviales des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'infiltration de l'eau au plus près où tombent les pluies. Plusieurs opérations de ce type ont été initiées sur les communes littorales de Quend, Fort-Mahon, Le Crotoy ou Saint-Valéry-sur-Somme ou sur Abbeville.

La facturation et la fiscalité

En application du principe « pollueur payeur » toute personne utilisant de l'eau (habitants, collectivités, entreprises, agriculteurs...) doit s'acquitter de redevances bien identifiées sur chaque facture d'eau.

Cette fiscalité environnementale vise à responsabiliser les usagers de l'eau et permet à l'Agence d'attribuer des aides financières (subventions ou avances remboursables sans intérêt) pour des projets de préservation de la ressource en eau, de lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques.

Notre facture d'eau nous apporte de nombreuses informations sur sa gestion et sa fiscalité par exemple :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- la contribution aux autres organismes publics (Voies navigables de France) ;
- la TVA.

La part des redevances perçues par l'Agence de l'eau représente en moyenne 15 % du montant de la facture d'eau.

En 2016, sur le bassin Artois-Picardie, le prix moyen de l'eau était de 4,52 € TTC par m³ pour 120 m³ utilisés par an.

Sur le Bassin Artois-Picardie, depuis bientôt 55 ans, l'Agence de l'eau et les nombreuses structures qui l'accompagnent veillent à l'application des lois en vigueur pour préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau. Le point majeur initialement acquis est que la gestion à l'intérieur d'un bassin hydrographique permet de mieux cerner les problèmes d'amont en aval et de mener une politique de l'eau en fonction des exigences que l'on se fixe, toujours encore insuffisantes pour répondre à la loi sur l'eau.

Le survol de la gestion du grand cycle de l'eau et du petit cycle de l'eau montre à la fois la nécessité d'opérer simultanément et à différentes échelles. Avec le temps, des analyses de plus en plus pointues sont nécessaires autant pour la qualité de l'eau, sa potabilité, son utilisation, son recyclage que ce soit pour le milieu naturel ou pour l'homme. L'interconnexion entre les services et les réseaux doit également se parfaire pour

pouvoir répondre de manière efficace en cas d'urgence.

À notre niveau, nous pouvons tous économiser et réduire la pollution de ce bien public vital déjà touché par les conséquences du changement climatique.

- Pour approfondir de façon ludique

<http://www.eau-artois-picardie.fr/education-leau-dossiers-thematiques/gestes-eco-citoyens>

- Pour consulter le bulletin hydrologique Hauts-de-France

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Bulletin-hydrologique>

Glossaire

Nappe phréatique : du grec « phrear » puits est une masse d'eau contenue dans les fissures du sous-sol. Elle est accessible généralement par un puits ou par un forage. À proximité du littoral, la nappe phréatique d'eau douce, ayant

une densité moins grande, passe alors au-dessus de la nappe phréatique d'eau salée. On parle de biseau salé.

Pluies efficaces : elles sont égales à la différence entre les précipitations totales et les émissions de vapeur d'eau du sol et la transpiration des plantes.

Piézomètre : appareil qui permet de mesurer la pression de l'eau en un point donné de la nappe phréatique. Il donne l'indication d'un niveau d'eau libre ou d'une pression.

Phytoplancton : c'est l'ensemble des organismes du plancton appartenant au règne végétal, de taille très petite ou microscopique, ils vivent en suspension dans l'eau.

Tous nos remerciements à Cathy Céлары et François Blin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui ont contribué à cet article.

Quelques conseils pour participer individuellement à cette politique de l'eau

En France nous consommons de plus en plus d'eau que nous exigeons d'une qualité irréprochable. Nous en utilisons tous quotidiennement pour de multiples usages.

» Des pistes pour économiser l'eau

L'usage de l'eau potable pour les WC, le lavage des voitures, l'arrosage des plantes n'est pas une nécessité...

- Veiller à ne pas la laisser couler inutilement.
- Réduire son débit.
- Réparer au plus vite les tuyauteries et les WC qui fuient.
- Préférer la douche au bain...

» Des pistes pour limiter le traitement des eaux usées

Sachant que toute eau, une fois sortie du robinet sera traitée, l'économiser aura aussi un impact positif sur les volumes à dépolluer et l'énergie dépensée pour assurer les différentes phases de ce cycle créé par l'homme.

- Utiliser le moins possible de produits chimiques toxiques (métaux lourds, nitrates, pesticides hydrocarbures...).
- Veiller à rejeter les eaux usées dans les canalisations d'assainissement collectif si l'on est raccordé à un réseau.
- Surveiller régulièrement l'état des canalisations et le bon fonctionnement du système d'épuration en cas d'assainissement individuel.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme aval et cours d'eau côtiers

Caroline ROHART¹

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a créé deux outils de planification de la politique de l'eau : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) déclinaison locale des SDAGE.

Le SAGE est un document qui fixe des objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire hydrographique cohérent appelé « bassin versant ».

La démarche SAGE s'intéresse à toutes les composantes de l'eau du bassin versant : l'état des milieux aquatiques et leur fonctionnement, l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau (eaux souterraines et cours d'eau) et les usages associés.

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, un projet cohérent animé par l'Ameva

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers vient compléter une démarche similaire lancée en 2007 à l'amont du bassin de la Somme : le SAGE Haute-Somme. Les deux SAGE couvrent ainsi la totalité du bassin de la Somme élargi aux cours d'eau côtiers, à la baie de Somme et au 1 mile marin en façade littorale.

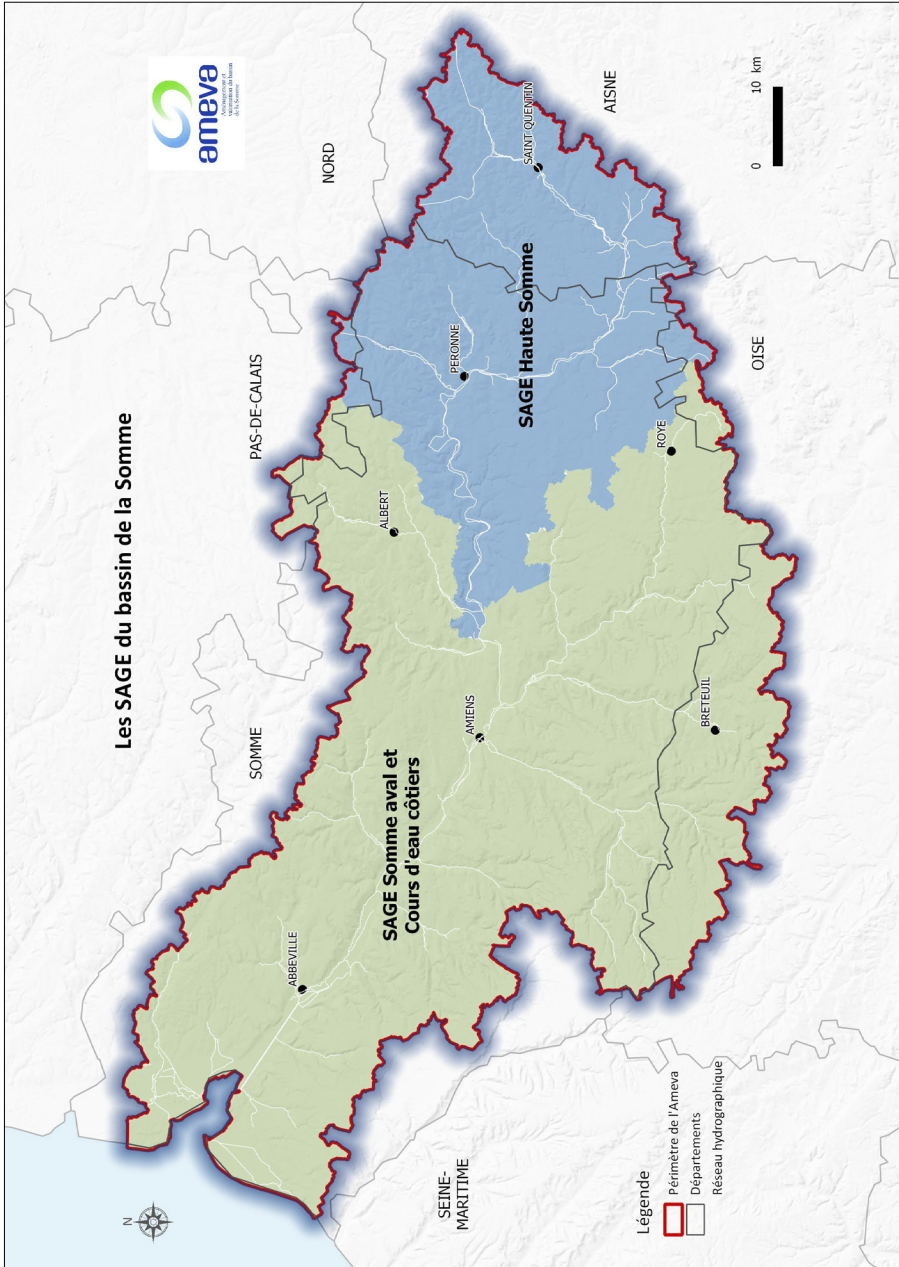
1. Caroline ROHART est chargée de projet SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers à l'Ameva.

Somme aval et Cours d'eau côtiers, le territoire en quelques chiffres

- 4530 km² ;
- 569 communes ;
- 3 départements, 1 région ;
- 475 000 habitants ;
- 20 EPCI à fiscalité propre ;
- 820 kilomètres de cours d'eau dont la Somme canalisée et 14 affluents principaux ;
- 230 ouvrages hydrauliques recensés ;
- 336 km² de zones à dominante humide ;
- 50 kilomètres de façade maritime et 70 km² de domaine exondable ;
- 39 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable (63 % des prélèvements totaux) ;
- 86 stations d'épuration (capacité de traitement de 586 000 EH) ;
- 92 % de la superficie couverte par des espaces ruraux dont 77 % de cultures.

L'établissement public territorial de Bassin (EPTB), Somme-Ameva, cheville ouvrière indispensable à l'animation de la démarche anime ces deux SAGE, ce qui facilite la cohérence des actions préconisées à l'échelle du bassin versant et le travail inter-SAGE nécessaire.

L'EPTB est engagé dans une démarche d'intérêt de bassin. Il apporte à l'ensemble de ses membres une ingénierie dans la



restauration des cours d'eau, des zones humides, la gestion des inondations, des ruissellements, de l'eau potable, de l'assainissement...

Qui participe à l'élaboration du SAGE ?

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (usagers, collectivités, associations, Agence de l'eau, services de l'État, etc.) au sein d'une assemblée, la Commission Locale de l'eau (CLE), qui offre un espace de débat et de prise de décision.

Une fois le SAGE approuvé, la CLE veille à la bonne application des préconisations inscrites dans le SAGE au travers des avis qu'elle rend sur les projets du territoire ainsi qu'à la mise en place des actions.

Elle est présidée par un élu local et se compose de trois collègues dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral.

La CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers compte 75 membres. Elle est présidée par M. Bernard Lenglet, Président de l'EPTB Somme-Ameva. Elle élabore, depuis son installation en janvier 2012, les documents du SAGE en concertation avec les nombreux acteurs du territoire.

Une démarche en 5 étapes

Emergence

L'opportunité de lancer un SAGE sur le territoire « Somme aval et Cours d'eau côtiers » est intervenue à la suite du lan-

cement du SAGE amont, le SAGE Haute-Somme. Une réunion a été organisée par le Préfet de la Somme, M. Delpuech, le 23 octobre 2009, à l'attention des 569 maires du territoire pressenti. Ces derniers ont ensuite été consultés sur le projet de périmètre durant quatre mois.

Instruction

L'arrêté de délimitation du périmètre du projet est intervenu le 29 avril 2010. Cette phase a été l'occasion de communiquer sur la démarche par quatre réunions publiques organisées à Morlancourt, Pont-Rémy, Dury et Conty. Les réflexions ont également été engagées pour la constitution d'une Commission locale de l'eau, appelée CLE, représentative de l'ensemble des acteurs du territoire.

Élaboration

Le Préfet de la Somme a installé la CLE le 16 janvier 2012, engageant ainsi la phase d'élaboration du projet. Lors de cette réunion, le Président de la CLE, M. Bernard Lenglet a été élu à l'unanimité et l'Ameva, désigné comme structure porteuse de l'élaboration du SAGE. Cinquante réunions ont jalonné le travail de rédaction de l'état des lieux et diagnostic du territoire ainsi que des documents du SAGE en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, usagers, services de l'État, Agence de l'eau...). Cette longue concertation a abouti à la validation des documents du SAGE le 15 mars 2018 à l'unanimité des membres de la CLE. Ce projet fera l'objet d'une consultation administrative d'avril à août

2018 de l'ensemble des collectivités du territoire, les chambres consulaires ainsi que le Comité de bassin, le COGEPOMI, l'Autorité environnementale et les Préfets des départements concernés. Cette consultation sera suivie d'une enquête publique qui se tiendra dans les 569 communes du périmètre du SAGE en fin d'année 2018.

Une fois les remarques validées, le projet de SAGE sera approuvé par arrêté inter-préfectoral.

Mise en œuvre et révision

Cette phase débutera en début d'année 2019 et verra le lancement des actions concrètes sur le terrain.

Le SAGE fera l'objet d'une révision aux termes des six ans. Cette dernière pourra intervenir avant ce terme pour une mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE ou tenir compte d'un changement majeur d'orientation de la politique locale de l'eau.

Des documents renforcés d'une portée juridique

Le SAGE se compose d'un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'un règlement et de documents cartographiques.

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), le PAGD et le règlement s'imposent aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et le règlement s'impose également aux tiers.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme

intercommunaux (PLUi) doivent être rendus compatibles au SAGE.

Des prescriptions aux actions

Quelques exemples d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour le premier programme :

Enjeu 1. Qualité des eaux superficielles et souterraines

- ▶ Mettre en place des démarches de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages sensibles à la dégradation.
- ▶ Réduire les pertes en eau sur les réseaux d'eau potable.
- ▶ Contrôler et mettre en conformité les branchements privés au réseau d'assainissement collectif.
- ▶ Elaborer les profils de vulnérabilité conchyliques.
- ▶ Réduire les pollutions issues des activités portuaires.

Enjeu 2. Ressource quantitative

- ▶ Coordonner les ouvrages hydrauliques en période d'étiage.
- ▶ Identifier les captages sensibles aux variations de nappes au regard du changement climatique.

Enjeu 3. Milieux naturels aquatiques

- ▶ Réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique.
- ▶ Mettre en œuvre les plans de restauration et d'entretien des cours d'eau.
- ▶ Prioriser les actions à mener en zones

humides.

- ▶ Mettre en œuvre des programmes d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Enjeu 4. Risques majeurs

- ▶ Identifier les zones naturelles d'expansion de crues.
- ▶ Coordonner les ouvrages hydrauliques en période de crues.
- ▶ Réaliser des programmes de maîtrise du ruissellement dans les sous-bassins à risque.
- ▶ Communiquer et partager les informations disponibles sur les risques naturels.

Enjeu 5. Communication et Gouvernance

- ▶ Contribuer à la diffusion d'éléments de connaissance sur la qualité de l'eau.
- ▶ Assurer une gestion concertée et cohérente du littoral avec les territoires voisins.
- ▶ Associer la CLE aux projets liés aux enjeux identifiés dans le SAGE.

Les partenaires institutionnels et financiers, aux côtés de l'Ameva

Les services de l'Etat, en plus de la participation à la CLE, encadrent et accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. Ils interviennent lors des étapes importantes de la démarche en organisant la consultation sur le projet de périmètre, en installant la CLE et en procédant à son renouvellement au terme de son mandat de 6 ans, en organisant l'enquête publique sur le projet de SAGE, en instruisant les déclarations et les demandes d'autorisation de travaux soumis à la police de l'eau et de l'environnement, en veillant à l'application des règles du SAGE, en apportant à la cellule d'animation toute information utile à l'élaboration ou la mise en œuvre du SAGE.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) apportent un appui technique et méthodologique lors de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE.

L'Agence de l'Eau soutient financièrement l'animation, les études et une partie des actions à mettre en œuvre sur le territoire.

37

Comment contribuer ?

Vous êtes élu ? représentant de syndicat d'eau ou d'assainissement ? d'une organisation professionnelle ? d'une association ? de l'Etat ou d'un établissement public ? Participer au SAGE en intégrant une commission thématique (Ressources en eau, Risques majeurs, Milieux naturels aquatiques) pour apporter votre connaissance du territoire et prendre part aux débats.

Tous concernés

En tant qu'usager de l'eau, participez à l'enquête publique organisée avant l'adoption du SAGE afin de communiquer vos suggestions et propositions.

L'eau dans le parc du Marquenterre

Philippe CARRUETTE

Dans ce site exceptionnel, une gestion rigoureuse de l'eau est plus que jamais nécessaire pour y maintenir la biodiversité

Ouvert en 1973, le Parc du Marquenterre, site de 200 hectares du Conservatoire du Littoral est actuellement géré par le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. Sur ce site remarquable, l'eau a toujours fait l'objet d'une grande surveillance. Dans les années 1950, pour contrôler sa circulation et pouvoir y cultiver des bulbes, le propriétaire, Michel Jeanson, ingénieur agronome, a équipé ce polder agricole de vannes, **batardeaux***¹, fossés, zones basses inondables. Ces aménagements permettaient d'éviter l'excès d'eau tout comme la sécheresse néfaste à la culture à haute valeur ajoutée des jacinthes.

Aujourd'hui, ces équipements hydrauliques sont toujours d'actualité mais ne servent plus qu'au bien-être de la faune et de la flore sauvage : 309 espèces d'oiseaux, 380 espèces de plantes, 31 espèces de libellules, 200 espèces de papillons nocturnes... hôtes exceptionnels d'un si petit espace. La gestion de l'eau est une des clefs essentielles de cette richesse.

Lors des grandes marées, au niveau de l'estuaire de la Maye, une prise d'eau permet de faire rentrer l'eau de mer sur

une lagune du polder ou de l'évacuer si cela s'avère nécessaire pour les espèces présentes. Ces apports réguliers y maintiennent la salinité suffisante, nécessaire à la vie et au développement des larves, vers marins, crustacés, poissons, ressources alimentaires indispensables aux oiseaux et notamment aux limicoles tels que les Spatules blanches.

Au fil des saisons, le niveau d'eau est adapté avec précision en fonction des espèces présentes :

- stable et moyen lors de la nidification des Avocettes pour qu'elles se nourrissent par sabrage de vers marins et mollusques mais aussi pour que les îlots de nidification soient entourés d'eau, véritable protection contre les prédateurs et les éventuels dérangements ;
- faible niveau d'eau lors de la naissance des poussins ;
- va et vient constant de l'eau en été lors de la migration des limicoles ;
- inondation en automne, après la nidification, pour détruire la végétation dite nitrophile, c'est-à-dire qui se développe sur des terrains riches en azote.

Grâce aux digues et auxatardeaux du front de mer, l'eau salée ou saumâtre des plans d'eau de front de mer n'est jamais en contact avec les eaux douces

1. La définition des mots suivis de * est en page 41.

qui occupent la majeure partie intérieure du parc, ce qui demande le plus d'attention. En début d'été, les effets conjugués d'une forte évaporation, de la consommation en eau accrue de la végétation et de la faible pluviométrie, font baisser le niveau de l'eau des plans d'eau et des marais. C'est alors qu'apparaissent des vasières qui, riches en invertébrés, sont vite repérées par une multitude de petits échassiers limicoles comme les Chevaliers, Bécassines, Vanneaux... C'est la pleine période des migrations postnuptiales. Les adultes, après une épuisante période de reproduction et les juvéniles fraîchement volants doivent alors développer d'importantes réserves de graisse.

Lors d'étés chauds et secs, le marais peut être totalement asséché. La grande majorité des invertébrés comme les gammarus vont s'adapter en s'enfonçant au plus profond de la vase encore humide,

d'autres mourront mais leur ponte pourra résister à cette sécheresse estivale. Ces zones d'assec vont hâter la minéralisation des vases ce qui limite le comblement naturel du marais. Les graines des plantes semi-aquatiques des berges vont y tomber. Sans concurrence, elles vont pouvoir germer. Certaines espèces ne se développent, de manière accélérée, que sur ces zones (bidens, chénopodes, renoncules, patiences maritime...)! Si l'assec persiste plus de deux mois, des pousses de saules peuvent même apparaître !

À la fin de l'été ou au début de l'automne, quand l'humidité est revenue naturellement ou artificiellement par le jeu des vannes du parc, la multitude de graines produites par ces plantes pionnières et les débris végétaux des plantes sèches flottent en surface. Cette éphémère et nouvelle ressource alimentaire va alors être exploitée mais cette fois-ci par les Anatidés



« Spatule blanche,
© Alexander Hiley



« Cigogne blanche,
© Alexander Hiley

40

comme les Sarcelles d'hiver, les Canards chipeaux ou les Colverts qui, eux aussi, à cette période, sont en forte demande énergétique pour préparer leur mue et leurs déplacements migratoires. Inondations, assecs, sécheresses ou fortes pluviométries automnales sont indispensables à la vie diversifiée du marais. Finalement rien ne se produit au hasard au cours des cycles naturels tant qu'ils ne sont pas perturbés. Ainsi, en hiver, un maximum d'eau en amont, sur de vastes prairies bien inondées, pourra être restitué en aval sur d'autres secteurs de bas-marais et de fossés riches en batraciens et en plantes rares.

Sur un site ouvert au public comme le parc du Marquenterre, il faut obligatoirement expliquer ce travail quotidien de la gestion de l'eau. Voir un marais ou un étang asséché en été peut étonner, voire choquer, le grand public. Dans une moindre mesure, observer de vastes

prairies ou terres complètement inondées en hiver fait penser au caractère plus exceptionnel du risque inondation.

Outre l'installation de panneaux temporaires, le rôle essentiel des animateurs naturalistes est de toujours rappeler, en préambule, le cycle des saisons indispensable à la compréhension de la vie des espèces animales notamment des oiseaux.

Au-delà de la maîtrise des ouvrages hydrauliques, la gestion de l'eau demande à la fois une vision à moyen terme qui tient compte des prévisions météorologiques et une présence sur le terrain quasi quotidienne pour ajuster au mieux les niveaux d'eau. Par exemple, si soudain ceux-ci sont trop hauts au printemps ou en été, les limicoles ne peuvent pas accéder aux ressources alimentaires. De même, l'inondation des prairies doit se faire progressivement tout au long de l'hiver pour donner accès à de nouvelles sources de nourriture aux milliers

de canards hivernants. Cela demande une observation **éthologique*** des oiseaux pour adapter le milieu à leurs besoins. Ainsi, un printemps frais nécessite de baisser le niveau de certains plans d'eau saumâtres pour favoriser le réchauffement des eaux et ainsi permettre l'émergence d'invertébrés de surface indispensables à la présence des Echasses blanches arrivant d'Afrique, en avril, pour nidifier. Mais il faut aussi veiller à maintenir l'eau autour des îlots pour protéger les colonies de **laro-limicoles*** des prédateurs pendant la période de la nidification.

Avec le changement climatique, les certitudes saisonnières sont bousculées. Décembre devient un mois pluvieux, les jours de gel ont été quasiment divisés par deux en un siècle. Les printemps froids et pluvieux avec de sérieux coups de vent impactent fortement la vie animale notamment celle des insectivores, Le travail du gestionnaire de milieu doit lui aussi s'adapter à ces nouvelles situations inédites.

Si la gestion de l'eau est une science c'est aussi un « art » qui nécessite de comprendre les besoins des milieux et des espèces. C'est savoir anticiper, évaluer en permanence son action, s'adapter et se préparer à apprendre tous les jours. Seule une présence humaine qualifiée et dévouée peut le faire.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus dire « il y a trop d'eau ou pas assez d'eau »

sur notre territoire. Nous devons nous poser les questions pour QUI en prenant la complexe adéquation de l'harmonie de l'ensemble des composants et des utilisateurs (agriculture, habitations, faune et flore, cours d'eau, estuaires...) et QUAND en prenant en compte les saisons et le cycle de l'eau (pluviométrie, marées...) pour mettre en place une gestion durable, dynamique et prévoyante.

L'eau a forgé le territoire de la Picardie historique donnant même son nom à ses trois départements, elle sera toujours une richesse, de plus en plus enviée. Avec les évolutions climatiques il faudra apprendre non pas à la maîtriser mais à vivre avec elle. Vivre avec une richesse vitale, finalement, c'est un beau défi et une chance...

Glossaire

Batardeaux : dispositifs amovibles et temporaires pour retenir les eaux pour dévier des cours d'eau et protéger des inondations.

Limicole : du latin *limus* : boue et *colare* : habiter.

Éthologie : étude scientifique du comportement animal y compris humain
laro-limicole : terme générique qui regroupe des espèces d'oiseaux protégés.

Le point sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Danièle BAZIN

C'est le 1^{er} janvier 2018, qu'est entrée en vigueur la nouvelle compétence Gemapi. Le dispositif a été partiellement modifié par une loi publiée fin 2017.

Le choix de l'échelon intercommunal est cohérent, dans la mesure où il joue désormais un rôle prégnant en matière de projets de territoire. Il devenait urgent de responsabiliser les collectivités d'un même bassin versant hydrographique, à développer leur maîtrise d'ouvrage dans l'aménagement de leur territoire pour améliorer la gestion des milieux aquatiques tout en prenant en compte le risque inondation.

On constate, dans certains cas, que des conseils municipaux ne souhaitent pas prendre cette compétence et cela peut devenir alors un véritable sujet de discord. Cette réforme qui s'inscrit naturellement dans la nécessaire logique de solidarité entre l'amont et l'aval des cours d'eau, les territoires arrière-littoraux et les bords de mer fragilisés, se révèle difficile à mettre en œuvre. Il s'agit parfois d'un manque de prise de conscience des répercussions dommageables de certains aménagements dans les secteurs moins concernés. Il existe aussi des résistances de tous ordres, financiers, psychologiques voire politique. La création éventuelle de certains ouvrages tels que les digues, et/ou leur entretien est un vrai sujet sachant que leur rôle de protection est limité et qu'il

existe en métropole 570 km de digues orphelines c'est-à-dire sans propriétaire identifié. Enfin il ne faut pas oublier que l'on travaille sur une vision à trente ans et qu'il ne faut pas perdre de vue l'influence du changement climatique sur nos territoires.

C'est le 1^{er} janvier 2018, qu'est entrée en vigueur la nouvelle compétence Gemapi. Le dispositif a été partiellement modifié par une loi publiée in extremis, fin 2017.

Ainsi pour financer leurs actions, les intercommunalités ont désormais la possibilité de lever une taxe nouvelle, facultative, communément appelée « aquataxe ». Cette loi apporte, en dernière minute, un certain nombre de souplesses à l'exercice de la compétence Gemapi.

On retiendra notamment que cette loi permet aux départements et aux régions qui assuraient jusqu'à maintenant une mission liée à la Gemapi d'en « poursuivre l'exercice au-delà du 1^{er} janvier 2020 », sous réserve de la signature d'une convention avec les communes et les EPCI concernés. Le texte permet aussi aux régions de co-financer certains projets à partir du moment où ceux-ci « présentent un intérêt régional ». Il clarifie la question de la responsabilité juridique des collectivités, sur une question particu-

lièrement importante : certes, les ouvrages de protection contre les inondations sont passés sous la responsabilité des EPCI. Mais si la tempête Carmen avait fait céder, hier ou aujourd'hui, une digue, la responsabilité des EPCI aurait-elle pu être engagée ? La réponse est clairement non : la responsabilité du gestionnaire ne peut être engagée qu'en cas de dommage dus à un défaut d'entretien intervenu après la date du 1^{er} janvier 2018.

La loi prévoit que le gouvernement devra remettre dans les six mois au Parlement un rapport d'évaluation sur les

conséquences du transfert de compétence vers les EPCI. Rappelons en effet que la création de la Gemapi n'a fait, en son temps, l'objet d'aucune étude d'impact puisque cette réforme, pourtant majeure, n'est pas le résultat d'un projet de loi mais d'un simple amendement à la loi Notre.

Pour en savoir plus

► Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI.

ACTUALITÉS

Les conséquences de la tempête *Eleanor* du 2 janvier 2018

Danièle BAZIN

Un an après la tempête *Egon*, la tempête *Eleanor* avec des vents de nord-ouest atteignant 130 km/h, des coefficients de marée de plus de 115 et une pression atmosphérique basse, a laissé des traces sur le littoral picard du nord au sud.

► À Fort-Mahon, le perré^{1*} n'a pas subi de dégâts mais en front de mer les dunes et les extrémités sableuses ont reculé engendrant la destruction des

ganivelles* qui devront être remises en place.

► À Quend-Plage, le recul des dunes n'entraîne aucun péril imminent. La tempête a causé de sérieux dégâts sur la partie nord de la digue qui a été éventrée. Près de 550 m³ de gravats ont été balayés par la marée montante. Pour faire face à de prochains événements de cet ordre, le perré* va être sécurisé par un remblai et une dalle de béton. Le système *Ecoplage* qui favorise la circulation de l'eau pour ramener du sable au pied des dunes sera requalifié. Le chantier étant trop important pour être entrepris en régie municipale, il faudra faire appel à une entreprise privée spécialisée. Vu l'urgence, la municipalité envisage également d'anticiper la participation des autres collectivités, et de

43

1. La définition des mots suivis de * est en page 46.



☞ Cayeux, le 16 janvier 2018 : la digue de galets vue de la mer.

payer l'intervention évaluée aujourd'hui à environ 110 000 €.

► À Saint-Quentin-en-Tourmont, des rondins ont disparu à certains endroits de la digue du Marquenterre ce qui entraîne un risque de brèche. Dans un premier

temps les zones érodées seront colmatées par du sable et des ballots de paille. L'étanchéité sera renforcée plus tard.

► Au Crotoy, la digue Jules-Noiret a bien résisté. Au niveau du poste de secours, des *big bags* ont empêché la mer de se



☞ Enrochements au Crotoy à l'entrée de la digue Jules-Noiret, le 1^{er} février 2018.



— Cayeux, le 16 janvier 2018 : des big bags renforcent la digue pour protéger la ville de la submersion marine.

propager dans la rue. Pour casser l'assaut des vagues, cette digue a été renforcée depuis par 6 500 tonnes de blocs d'enrochement provenant des carrières du Boulonnais, et le perré a été rejointoyé.

► **À Cayeux-sur-mer**, le boulevard Sizaire et les rues adjacentes ont été submergées et des caves inondées. Eleanor a déplacé 80 000 tonnes de galets mais ces matériaux ne sont pas partis au large ; en revanche la digue s'est retrouvée sens dessus-dessous. Auparavant 12 000 tonnes de galets apportées par les équipes du Syndicat mixte BSGLP, l'ASA des Bas-champs et les carrières avaient conforté cette digue et rehaussé le cordon de près de 40 cm. Des *big bags* avaient été également déposés aux endroits stratégiques. Chaque année l'entretien des digues coûte déjà en moyenne entre 90 000 € et 250 000 €,

► **À Ault**, la digue 83 en enrochement

s'est bien comportée mais au nord de la plage d'Onival, le mur parabolique s'est fragilisé et il va falloir lancer rapidement les travaux d'enrochement. Sur les esplanades, des garde-corps ont été détruits. Une petite zone de la dalle de l'esplanade du Casino a été arrachée. Les services municipaux ont sécurisé et réparé les zones piétonnes.

► **À Mers-les-Bains**, des paquets de mer ont submergé une partie de l'avenue du Maréchal-Foch sans provoquer de dégâts. Les enrochements ont joué leur rôle. Mais en aval, on a constaté un départ de 10 000 tonnes de galets d'un casier situé entre deux épis. Les conséquences d'*Eleanor* ne s'arrêtent pas au littoral picard, nos voisins normands ont aussi subi des dégâts, par exemple à **Criel-sur-Mer**, la route de la plage qui avait été refaite l'an dernier a été endommagée ainsi que le chemin piétonnier. Il est urgent de renforcer

l'enrochement.

La précédente tempête comparable remonte à 2004. Elle avait coûté plusieurs centaines de milliers d'euros aux communes du littoral. Il devrait en être de même cette fois.

Une réunion avec notamment les élus locaux et le syndicat mixte a eu lieu en présence du sous-préfet pour dresser un bilan afin de convenir du plan d'action le mieux adapté. La priorité étant de réparer les dégâts avant le 31 janvier, au retour des grandes marées prévues avec un coefficient de 109. Pour la gestion du trait de côte, le syndicat mixte va lancer une étude approfondie.

Quelques remarques et commentaires

On ne peut plus éluder les conséquences du réchauffement climatique et de la montée du niveau de la mer. Il semble que depuis la mise en place du PPRN, les élus en ont pris conscience.

Sur le littoral, il est nécessaire d'étudier globalement les phénomènes et la faisabilité des aménagements de protection en tenant compte des constats et des mesures adoptées par les départements limitrophes.

Il se pose inévitablement la question de l'utilité et de la pérennité de certains équipements, notamment des protections dites « en dur » qui peuvent freiner l'érosion à certains endroits tout en l'accentuant ailleurs.

Ne faut-il pas plutôt privilégier les protections « douces » comme les plantations d'oyats, les **ganivelles***, le système *Écoplage*, quand cela est possible ?

Face aux aléas de plus en plus fréquents et intenses, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier » et la mise en place de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) apporteront-ils des réponses financières suffisantes ?

Glossaire

Perré : revêtement en pierres ou en maçonnerie, destiné à renforcer une digue, un remblai, les rives d'un fleuve, les parois d'un canal, etc.

Ganivelle : clôture formée par des lattes de bois verticales assemblées entre elles par des tours de fils de fer galvanisé et séparées par un espace. En diminuant la vitesse du vent qui la traverse elle réduit le transport du sable. Elle est très utile dans les actions de reconstitution ou de protection des dunes littorales.

► Cet article a été réalisé à partir d'articles de presse et d'informations recueillis auprès du Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard.

Pour en savoir plus : <http://www.baiedesomme.org/actu/4680-tempete-eleanor-a-l-heure-du-bilan>

Une nouvelle loi relative au développement durable dans les territoires littoraux ?

Danièle BAZIN

Alors que l'urbanisation des zones côtières continue de s'accroître et que l'on constate, d'année en année, une érosion accélérée du littoral, il devient urgent d'adapter la législation en prenant en compte le développement durable.

Actuellement on constate deux mouvements puissants très antagonistes :

– un « désir de rivage » qui entraîne une progression croissante de leur urbanisation ;

– un recul du trait de côte dû à l'érosion éolienne, aux infiltrations d'eau dans les falaises et aux actions répétées de la mer. Les phénomènes météorologiques extrêmes en relation avec le changement climatique ne font qu'accélérer ces processus.

Les conséquences de ces aléas sont surtout :

– d'ordre humain, telles que les séquelles indélébiles laissées par la tempête Xynthia ;

– d'ordre économique à l'échelle individuelle, par exemple à Soulac avec la résidence le Signal où les propriétaires ont dû quitter leur logement et ne sont toujours pas indemnisés. (Ils risquent même de payer les frais de démolition si une loi n'est pas applicable d'ici là) ;

– d'ordre économique à l'échelle d'un territoire dans le cadre des activités

touristiques, en particulier celles de plein-air.

Sur le plan législatif, déjà la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, dite loi littoral visait à encadrer les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Reconnue excellente, elle avait été votée à l'unanimité par les parlementaires. Elle est relativement bien appliquée même si une étude en cours tendrait à prouver qu'elle n'a pas toujours été respectée. Face à ces nouveaux contextes, cette loi doit **être**

revisitée pour offrir un cadre pertinent aux collectivités locales afin de permettre le maintien d'activités humaines dans des zones où le risque est avéré même si son échéance est incertaine. En particulier le droit de l'urbanisme doit s'adapter à cette situation complexe, trop souvent objet d'arrêts et de jugements rendus par les cours et les tribunaux.

Le 29 novembre 2016 une proposition de loi n'avait pu aller jusqu'à la fin du processus parlementaire en raison du changement de gouvernement et de majorité en mai et juin 2017.

Le 13 septembre 2017 une nouvelle proposition de loi portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique a été déposée à l'Assemblée nationale.

Trois objectifs sont poursuivis :

– élaborer des politiques d'anticipation du fait du changement climatique sur le littoral ;

– identifier clairement les risques liés à ces phénomènes en multipliant les observations ;

– encourager le développement durable

des territoires littoraux par de nouveaux dispositifs.

Le 30 janvier 2018, le Sénat a adopté ce texte en première lecture en apportant quelques critiques et commentaires qui visent à l'assouplir. Il a également souligné la déficience de culture du risque.

À ce jour le gouvernement ne s'est pas montré favorable à cette nouvelle

version et plusieurs points n'ont pas fait consensus (l'utilisation pour l'érosion du fonds de prévention des risques naturels majeurs appelé « Fonds Barnier », le développement d'activités sur certains secteurs...). L'avenir de cette loi semble compromis. Néanmoins lors des débats, la ministre a indiqué qu'un groupe de travail sur la révision de la loi littoral serait constitué prochainement.

Forum mondial de l'eau

Danièle BAZIN, S. HAUSSOULIER

« Appel urgent à une action décisive sur l'eau »

Cette rencontre triennale s'est tenue du 19 au 23 mars 2018 à Brasilia au Brésil. Organisée par le World Water Council (WWC), c'est le plus grand événement sur l'eau au monde qui rassemble tous ceux qui s'intéressent à ce thème : politiques, institutions, universitaires, société civile et secteur privé. Plus de cent pays étaient représentés. Dès l'ouverture, le président brésilien explique qu'il « n'y avait pas de temps à perdre » pour éviter une catastrophe.

La mission de cette réunion internationale est « de sensibiliser aux problèmes critiques de l'eau à tous les niveaux, afin de faciliter la conservation, la protection, le développement, la planification, la gestion et l'utilisation efficaces de l'eau

dans toutes ses dimensions sur une base écologiquement durable pour le bénéfice de toute vie. »

À cette occasion, l'ONU a présenté un rapport selon lequel près de la moitié de la population mondiale, soit 3,6 milliards de personnes vivent dans des zones où l'eau peut manquer au moins un mois par an et que la demande mondiale augmente de 1 % par an, surtout dans les pays en développement. L'accès à la ressource devrait connaître des bouleversements majeurs.

D'abord, l'augmentation de la population accroîtra les besoins de l'agriculture, notamment en eaux souterraines qui se renouvellent plus difficilement. La gestion de l'eau domestique sera impactée par l'accroissement des villes ; 54 % des hommes vivent en milieu citadin aujourd'hui contre 66 % en 2050.

Ce rapport préconise des « solutions vertes ».

Après discussion entre les ministres et les chefs de délégation de plus de cent pays, une déclaration ministérielle a été

rédigée. Elle reconnaît que tous les pays doivent prendre des mesures urgentes pour relever les défis liés à l'eau et à l'assainissement, en menant certaines actions considérées comme prioritaires. Le document souligne également que les partenariats formés lors du 8^e Forum sont essentiels à la mise en œuvre de la Déclaration. Cette rencontre internationale se situe

avant deux rendez-vous cruciaux : le forum politique de juillet prochain à New York, qui réunit la plupart des gouvernants, sur les objectifs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2030, et la COP 24 de décembre en Pologne sur le climat où l'eau apparaît comme une priorité dans 93% des contributions nationales à la lutte contre le changement climatique.

Le 30^e anniversaire du GIEC

Danièle BAZIN

Acette occasion, du 13 au 16 mars 2018, la France a accueilli à Paris, la 47^e assemblée plénière du GIEC. Il a été annoncé, entre autres, la création d'un office pour l'éducation au climat. Il proposera des ressources scientifiques mais s'ouvrira aussi vers les sciences sociales, il favorisera des productions issues d'un réseau de 40 pays et ONG. Ce réseau ouvert à tout partenaire peut apporter son expertise pour faciliter l'accès à ces connaissances. Il est intéressant de

se souvenir que des efforts mondiaux considérables ont été nécessaires pour développer la prise en compte de l'hygiène au niveau mondial et qu'il aura fallu attendre un siècle et demi pour en mesurer les retombées positives. Pour les conséquences du changement climatique, les enjeux économiques, sécuritaires et sanitaires ne permettent pas d'attendre si longtemps. Il est urgent de faciliter l'accès à la connaissance en particulier chez les jeunes et les journalistes...

La France donne 1 M€ pour continuer à faire avancer la science du climat qui est une pierre angulaire de la solidarité universelle.

Vient de paraître

Deux ouvrages scientifiques très récents concernent entre autres notre littoral picard.

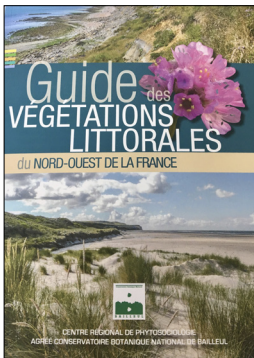
→ DUCROTOY Jean-Paul. *Les milieux estuariens et littoraux*. Lavoisier, 2018, 464 p.



Protection et valorisation des estuaires : la synthèse des connaissances actuelles par l'un des meilleurs experts mondiaux. D'une beauté incontestable et d'une complexité fascinante, les estuaires constituent un milieu particulier, d'une grande richesse, autorisant plusieurs interprétations selon l'angle de vue abordé : estuaires des hydrologues, des villes, des ports, des industriels, mais aussi des paysages, des loisirs et des zones protégées. La pluralité des vues qui sont portées aux estuaires par les différents acteurs concernés par ce milieu, rend extrêmement intéressant et pédagogique la réflexion approfondie engagée dans cet ouvrage.

Cet ouvrage aide ainsi à comprendre la place et l'importante contribution des estuaires dans le fonctionnement des autres écosystèmes terrestres et marins. Il propose d'une façon très claire et accessible les schémas de développements qui sont nécessaires pour leur protection, leur adaptation aux changements, et surtout, de plus en plus indispensable, leur restauration en vue de préserver les services écosystémiques qui sont les siens.

→ *Guide des végétations littorales du nord-ouest de la France*. Centre régional de phytosociologie agréé conservatoire botanique national de Bailleul. 2018.



Fort de ses 350 kilomètres de la frontière belge à l'estuaire de la Seine, le littoral du territoire d'agrément du Conservatoire botanique national de Bailleul est l'un des plus diversifiés de France. Cet ouvrage est l'aboutissement de six années de prospections, de recherches, d'analyses et de rédaction sur les végétations littorales du nord-ouest de la France (Nord, Pas-de-Calais, Nord, Seine-Maritime, Eure).

HOMMAGE À JEAN ESTIENNE

JEAN ESTIENNE fut, dès la première heure, membre de l'association *Pour le littoral picard et la baie de Somme* créée par Robert Mallet avec l'aide d'Isabelle.

Nous regrettons infiniment cet ami de longue date, d'une grande culture et qui possédait une connaissance de l'histoire du littoral picard sans équivalent.

Sa bienveillante disponibilité a permis à de nombreuses personnes, à des membres de l'association, des chercheurs et des étudiants de bénéficier de ses connaissances et de ses conseils. Il a participé à bien des manifestations et éclairé de son savoir et de son analyse les actions de notre association. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Avec sa disparition, non seulement c'est un ami que nous perdons mais aussi une partie de la mémoire du littoral picard qui s'efface.

Avec nos profondes pensées et sincères condoléances.

Le 12 janvier 2018

Pour l'Association, le Président

Les articles de ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.

Appel à contributions

Chers lectrices et lecteurs,

Vous aimez ce littoral picard qui nous réunit ? Peut-être avez-vous des témoignages, des textes historiques ou littéraires, des poèmes, voire des photographies que vous aimeriez faire partager. Dès le prochain bulletin, des pages vous seront réservées. N'hésitez pas à nous contacter rapidement.

La secrétaire de l'association
Danièle Bazin
22, boulevard de Pont-Noyelles
80090 Amiens
Tél. : 03 22 92 26 50
Portable : 06 76 74 01 35
Courriel : danièle.bazin80@orange.fr

Éditorial

Comprendre pour pouvoir échanger puis agir

Jean-Marc HOEBLICH 3

Patrimoine

Jeunesse et patrimoine en baie de Somme

Jean-Marc HOEBLICH 5

Un inventaire et un atlas de la toponymie marine et littorale pour le Parc naturel marin

Jean-Marc HOEBLICH 18

Le patrimoine à transmettre passe par l'enregistrement, l'association Archipop s'en charge

Archipop 20

La baie de Somme : impressions d'un étranger

René SCHUMACKER 23

Gestion de l'eau

L'eau une richesse à préserver d'urgence

Danièle BAZIN 25

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme aval et cours d'eau côtiers

Caroline ROHART 33

L'eau dans le parc du Marquenterre

Philippe CARRUETTE 38

Le point sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Danièle BAZIN 42

Actualités

Les conséquences de la tempête *Eleanor* du 2 janvier 2018 43

Une nouvelle loi relative au développement durable dans les territoires littoraux ? 47

Forum mondial de l'eau 48

Le 30^e anniversaire du GIEC 49

Vient de paraître

50

Hommage à Jean Estienne

51

POUR LE LITTORAL PICARD ET LA BAIE DE SOMME



Bulletin de l'Association pour le littoral picard et la baie de Somme.

Avril 2018, n° 27

ISBN 978-2-913583-17-7

Site internet : <http://www.lpbs.fr>

Directeur de la publication : Jean-Marc Hoeblich.

Réalisation : Fr. Dumont – Dépôt légal avril 2018.

Impression DBS, Amiens, avril 2018.

Prix : 7 € pour les non-adhérents

